

Comité Justice pour l'Algérie

**Les milices dans la nouvelle
guerre d'Algérie**

- Dossier n° 17 -

Salah-Eddine Sidhoum et Algeria-Watch, décembre 2003

SOMMAIRE

Introduction	4
Genèse des milices	5
Une population prise en otage	8
Une confusion sciemment entretenue	11
Les premières milices	15
La milice d'El Mekhfi	15
Les milices de la région de Relizane	16
La milice d'Igoudjal	17
La milice des frères Sellami	17
Médiatisation et légalisation des milices	18
Les dérives sanglantes	20
La milice des frères Sellami	23
Les milices de Relizane	24
L'assassinat du jeune Hamza Ouali de Tazmalt	29
La milice de Tassaft	31
Les dérives mafieuses	32
Arrestations de miliciens	37
Milices et massacres	38
Les pertes au sein des milices et de leurs familles	38
Milices et « boulitique »	40
Conclusion	42

« Nous, Pacha et Divan de l'Invisible Milice d'Alger »

Préambule des actes officiels des janissaires.

Introduction

A travers l'Histoire, nous avons remarqué que les régimes illégitimes faisaient souvent appel à des milices pour terroriser les populations ou tenter d'impliquer par la force une partie de la société contre une autre partie.

Le gouvernement de Vichy de la France sous occupation nazie a créé en 1943 sous la houlette de Pierre Laval, ses milices pour lutter contre la Résistance française à l'occupation.

Dans les années 60 et 70, en Asie et en Amérique Latine où des mouvements de guérilla contestaient par les armes le pouvoir en place, mais aussi en Afrique (Congo Brazzaville, Somalie, Sierra Leone...), les régimes ont eu recours aux milices. C'est le cas de la Birmanie où en 1993, la junte militaire a mis en place une milice, dite du « peuple », de 35 000 hommes pour réprimer toute contestation populaire.

Haïti, avec les tristement célèbres « tontons macoutes » de la famille Duvalier, le Guatemala des années 60 où le pouvoir militaire encouragea l'extrême-droite à constituer sa milice (La Main Blanche) pour combattre la guérilla rurale pro-révolutionnaire et le Salvador des années 70 avec les milices de l'extrême-droite (Arena) sont à titre d'exemples, quelques pays où ces formations paramilitaires défrayèrent la chronique durant de longues années.

L'Histoire de l'Algérie nous enseigne que durant l'occupation turque, les janissaires s'étaient dotés d'une milice appelée l'Odjaq.

Durant la guerre de libération nationale, la France coloniale mit également en place en Algérie, des comités d'autodéfense pour pousser une partie de la population à prendre les armes contre le FLN et l'ALN.

La nouvelle guerre d'Algérie, au lendemain du coup d'Etat du 11 janvier 1992, connaît encore une fois ses comités d'autodéfense comme au temps de la colonisation. Cette milice levée théoriquement pour défendre les villages, douars et mechtas isolés sortira rapidement de ses limites initialement imparties, à l'instigation de certains tyranneaux et autres seigneurs de la guerre pour dériver vers des pratiques criminelles et maffieuses.

Un journaliste algérien exilé qui assistait à un séminaire international des correspondants en mission de paix des nations unies à Buenos aires, écrivait :

Si pour les journalistes occidentaux mon intervention a eu un effet certain, en ce sens qu'elle ne faisait, somme toute, qu'étayer la thèse naguère développée par Habib Souaidia dans son ouvrage *La sale guerre*, par contre leurs confrères latino-Américains et en l'occurrence Colombiens, Chiliens et Argentins, m'ont affiché une mine désabusée en m'affirmant que le contraire les aurait étonnés tant ils connaissaient le scénario pour l'avoir déjà éprouvé sur le terrain sous les dictatures de Pinochet, Videla et autres tirailleurs de même espèce. Cependant tous, ont été unanimes à faire le parallèle en établissant une analogie des faits entre les massacres des villages Andins au Pérou imputés par la suite à une nébuleuse de groupes armés marxistes avec ceux qui secouent l'Algérie depuis voilà dix ans

déjà, où le pouvoir s'entête à ne considérer que des groupes armés comme le G.S.P.C. et les G.I.A. et ce, pour ne pas reconnaître l'existence d'une guérilla d'essence populaire. Tous ont reconnu l'analogie entre les schémas quant aux situations respectives, qu'il s'agisse de la Colombie, du Guatemala, du Mexique aux Chiapas et de l'Algérie, à savoir: une armée régulière complètement dépassée sur le terrain par une guérilla relativement bien ancrée au sein de la population civile, bien appuyée par cette dernière dans laquelle elle se meut comme un poisson dans l'eau d'une part, et les expéditions punitives de représailles sanglantes contre ces mêmes populations civiles par des milices armées par le pouvoir conjuguées avec celles des escadrons de la mort armés par les services spéciaux dépendant directement des états majors centraux des armées.¹

Cette étude non exhaustive des milices de la nouvelle guerre d'Algérie permettra de lever un tant soit peu le voile sur les véritables motifs de la création de ces milices, leurs pratiques et leurs dérives, mais aussi sur leur devenir dans une Algérie martyrisée.

Genèse des milices

C'est sous le gouvernement de Rédha Malek (août 1993-avril 1994), l'intellectuel organique de l'éradication que l'idée de création des milices armées sera lancée publiquement et officiellement par le ministre de l'Intérieur, le colonel Selim Saadi lors d'un discours tenu à Blida le 23 mars 1994, évoquant la mise en place d'une « défense civile ». Mais c'est le général Mohamed Touati qui déjà en mars 1993 avait suggéré dans la revue de l'Armée *El Djeich*, « d'impliquer la société civile dans la lutte anti-terroriste » en créant des « milices d'autodéfense encadrées par des anciens moudjahidin ou des ex-militaires ». Des boutefeux de la minorité éradicatrice lui emboîteront le pas. Ils appelleront, à travers des médias français à la « résistance armée ». Mais avant et parallèlement au recrutement des miliciens il fallait désarmer les paysans disposant traditionnellement de fusils de chasse à un coup. Un habitant de Bentalha, relate :

Comme dans nos quartiers vivent beaucoup de villageois, il est normal qu'ils aient des fusils de chasse. Dès 1993, les autorités décident de désarmer les civils. Elles craignent que ces derniers se retournent contre l'État ou ne remettent leurs armes aux groupes. Certains habitants ont déposé leur fusil à la gendarmerie, d'autres non.²

Puis, lorsque les groupes armés menacent de plus en plus les habitants de ces quartiers,

« De plus en plus de villageois veulent récupérer les fusils qu'ils ont remis aux autorités en 1994, mais la gendarmerie refuse de les leur rendre. »³

Deux types de formations furent créées comme forces d'appoint : les gardes communales qui ont eu dès le départ une existence officielle, sont placées sous l'autorité des maires, reçoivent une formation accélérée de deux mois dans la gendarmerie, portent l'uniforme et sont rémunérés. Les secondes sont des milices appelées groupes « d'autodéfense », ou « patriotes » puis plus tard « groupes de légitime défense » Elles sont

¹ Iskander Debbache. Séminaire international des correspondants de guerre en mission de paix des nations unies. CAECOPAZ -Campo mayo- Buenos aires Argentine. (07 mai 2001). Algeria-Watch < <http://www.algeria-watch.org/farticle/colloque/debbache.htm> >

² Nesroulah Yous. Qui a tué à Bentalha ? Algérie : Chronique d'un massacre annoncé, avec la collaboration de Salima Mellah ., Editions La Découverte, Paris 2000, p. 68.

³ Nesroulah Yous, op.cit., p. 132.

regroupées par village ou famille et armées précairement. Progressivement pourtant certaines d'entre elles vont se développer pour devenir de véritables petites armées.

Donc, l'armement de civils avait commencé discrètement dès octobre 1993, plus particulièrement en Kabylie, qui était paradoxalement la zone la moins touchée par la violence politique à l'époque. Les « services » commençaient à mobiliser d'anciens moudjahidine de la guerre de libération qui s'étaient recyclés au lendemain de l'indépendance dans moult réseaux commerciaux douteux et d'anciens opposants retournés lors de leur séjour en prison pour constituer les premiers noyaux d'autodéfense. Assez rapidement une force supplétive de 80 000 hommes, dépendant des secteurs opérationnels de chaque wilaya fut mise en place.

La revue Nord-Sud Export note à juste titre à propos des initiateurs et promoteurs des milices :

Les partis politiques les plus proches du régime, comme le "Rassemblement pour la Culture et la Démocratie" (RCD) de Saïd Sadi, particulièrement hostile aux islamistes, prennent dès 1993 l'initiative d'organiser les habitants, notamment en Kabylie, en milices d'autodéfense. Le pouvoir saute sur l'occasion pour fournir armes et argent, alors qu'il refuse obstinément, des années durant, de fournir des moyens de défense aux habitants des zones réputées pour avoir voté en faveur du FIS lors du premier tour des législatives, même lorsque ceux-ci deviennent, en 1996, 1997 et 1998, les premiers menacés par des massacres aveugles et particulièrement sanglants (cf. Raïs, Bentalha et bien d'autres).⁴

La constitution des milices par le pouvoir en place constituera un tournant dans la tragédie algérienne. La distribution d'armes à une certaine catégorie de civils et donc la privatisation de la guerre avait pour but, non pas seulement de soulager l'armée mais surtout de transformer un conflit entre un régime honni et une partie de la population en une véritable guerre civile entre algériens. Les stratèges de l'éradication voulaient impérativement sortir de cette confrontation bipolaire, en divisant la population pour faire basculer des pans entiers de son côté.

L'historien Benjamin Stora note que :

Depuis 96, la violence a changé de nature. Ce changement est directement lié à la levée en masse des milices paysannes, dans un système d'autodéfense, contre les maquis islamistes. On a alors assisté à la privatisation de la guerre. Depuis, le conflit a pris la tournure d'une terrible ronde barbare contre les villageois, qu'ils soient miliciens ou pro-islamistes. Il est frappant en particulier de voir le nombre des assaillants qui sont parfois plus de 100 pour un village. Des familles entières sont exterminées dans une vendetta terrifiante.⁵

Le pouvoir trouvera au sein de la minorité éradicatrice, de solides alliés qui véhiculeront, inconscients de leur geste irréfléchi, l'idée de « résistance armée ».

Il se trouva en France également de fervents adeptes de ces milices au sein de l'establishment et de sa frange intellectuelle qui soutenait la politique éradicatrice d'Alger. N'est-ce pas Claude Cheysson, ministre socialiste des relations extérieures de Mitterrand qui déclarait : « *On n'arrivera à agir contre ces violences dans le bled, en dehors des grandes villes, que grâce aux milices.* ».⁶

⁴ Revue Nord-Sud Export, 03 décembre 1999 : Algérie : Perspectives générales.

⁵ L'Express, 22 août 1997.

⁶ Interview accordée par Claude Cheysson au quotidien France-Soir reprise intégralement par le quotidien El Watan, 27 décembre 1997.

De nombreux meetings seront organisés à Paris pour soutenir l'action des « Patriotes » et appeler à leur multiplication pour éradiquer les islamistes.⁷

Ces milices seront mises en place plus particulièrement dans les zones rurales, isolées et pratiquement abandonnées par l'Etat. Elles permettaient aussi et ainsi à l'armée et aux différents corps de sécurité à se consacrer plus efficacement à l'Algérie « utile », laissant, villages, douars et mechtas, soit l'Algérie « inutile » aux mains de ces bandes armées. Par cette décision grave et irresponsable, la haute hiérarchie militaire opérait, dans l'Algérie rurale un véritable transfert de pouvoir de l'Etat à ces supplétifs sans contrôle.

Il est clair que beaucoup de ces citoyens des villages isolés étaient sincères en prenant les armes pour s'organiser en groupes d'autodéfense. Devant l'impossibilité de l'Etat d'assurer leur sécurité et afin de défendre leur vie, leur honneur et leurs maigres biens, ils n'avaient pas d'autres choix que de s'autodéfendre. Ailleurs, il s'agissait souvent de survivants de massacres des sinistres GIA qui avaient perdus parents et enfants. Ceux-là, animés d'une haine féroce et une fois armés, procédèrent régulièrement à de véritables vendettas. A nos yeux, ces deux catégories constitueront les milices du second collège. Elles seront constituées de modestes villageois en guenilles, armés de fusils sommaires, de chasse généralement, avec un rationnement strict des munitions. Cet armement primaire était sensé les protéger des groupes armés. Mais en réalité, elles étaient pratiquement abandonnées à elles-mêmes, à la merci des groupes armés et à leur instinct de vengeance. Cette situation ainsi nouvellement créée raviva, comme au temps de la guerre de libération nationale, de vieilles rivalités tribales.

A côté de ces comités d'autodéfense primaire, se mettait en place une milice du 1^{er} collège. Il s'agissait dans ce cas de potentats locaux, connus dans la région pour les trafics en tous genres. Ils étaient souvent sélectionnés par les « services » parmi d'anciens maquisards de la guerre de libération, soit de la 25^e heure soit parmi les recyclés par la corruption des premières années de l'indépendance ou de tyranneaux proches de certains partis politiques sans assise populaire. Eux-mêmes s'entoureront d'hommes sans foi ni loi, parmi les désœuvrés de la localité, voire des délinquants, leur obéissant à l'œil et au doigt. Le chômage endémique et la misère faciliteront grandement le recrutement. Cette catégorie de milices, qu'il s'agisse des milices partisans (Kabylie, Mitidja, Relizane) ou des potentats, était caractérisée par la qualité de l'habillement de ses hommes (tenues militaires de combat), l'armement de guerre (MAT 49, fusils à pompe et kalachnikovs) et matériel de transmission. C'est cette catégorie qui sera présentée généralement aux médias internationaux, dans le cadre de la campagne de propagande.

Souvent ces chefs de milices du 1^{er} collège étaient également désignés comme délégués de l'exécutif communal (DEC) en remplacement des maires élus révoqués au lendemain du coup d'Etat de janvier 1992. Ils profitèrent de l'état de guerre, de la déliquescence de ce qu'on appelle pudiquement l'Etat et du double pouvoir (administratif et paramilitaire) qui leur était conféré pour se transformer en véritables seigneurs (et « saigneurs ») de la guerre. Tous ces facteurs aboutiront aux dérives sanglantes et maffieuses de la part de ces bandes armées par le régime, comme nous le verrons plus loin.

Une journaliste observera que :

*« La naissance des « patriotes », ces milices de civils organisées et armées par les autorités à partir de 1994, va redonner des Kalachnikov et des troupes à ceux qui tiennent déjà la vie locale. L'ère de seigneurs de la guerre vient de sonner ».*⁸

⁷ Notamment le meeting de la Mutualité de Paris du 20 janvier 1998.

⁸ Retour en Kabylie après le meurtre d'un jeune manifestant. Florence Aubenas, Libération, 8 Décembre 1998.

A partir de 1995, les rangs de ces milices furent renforcés par des « repentis » douteux qui avaient bénéficié de l'ordonnance de la « Rahma » promulguée le 25 février 1995. Ces derniers après avoir volé et tué au nom d'une certaine idée de l'Islam, le feront cette fois-ci au nom de la loi, assurés une fois encore de l'impunité ! Le « ministre » de la justice de l'époque, Adami, déclarait lui-même dans une interview à un quotidien gouvernemental :

L'application de la loi de la rahma a permis à de nombreux repentis de se racheter vis-à-vis de leur peuple, car beaucoup d'entre eux ont pris les armes et combattu leurs anciens camarades.....⁹

Une population prise en otage

Dans son livre *Qui a tué à Bentalha*, un ex-milicien malgré lui, Nesroulah Yous, explique merveilleusement bien, la stratégie programmée de la terreur qui s'installe de manière graduelle dans les villages, poussant les citoyens, pris en otages dans une guerre qui ne voulait pas dire son nom, à s'armer devant la démission criarde de l'Etat.¹⁰

Au début, la majeure partie des groupes armés nés au lendemain du coup d'Etat, étaient constituée de véritables militants islamistes, révoltés par la confiscation de leur victoire électorale et fuyant la violente campagne de répression (arrestations massives, déportations dans les camps du sud et tortures).

Dans une seconde étape à partir de 1993, ces groupes furent « pris en main » par des repris de justice et autres délinquants notoirement connus dans ces villages, tout en étant progressivement contrôlés par les agents du DRS ou des islamistes retournés. C'est la phase que nous considérons comme étant celle de l'infiltration massive et de la gangrène des groupes armés. De nombreux citoyens furent intrigués par cette reconversion tardive de ces proxénètes et voyous à « l'islamisme », d'autant plus qu'ils imposèrent à la population des règles de plus en plus strictes sans rapport avec les préceptes religieux. Au même moment, le sigle GIA fut étrangement mis en exergue et martelé par les organes de propagande du régime et ses relais de la presse éradicatrice, supplantant tous les autres groupes. Dirigés par ces nouveaux « émirs », ils verseront dans un mélange de pseudo-résistance au pouvoir, d'actes de terrorisme arbitraires et d'actions de banditisme et de racket envers une population totalement désorientée. C'est à partir de ce moment que celle-ci interloquée, commençait à prendre ses distances de ces groupes armés plus que suspects.

La troisième étape (fin 94 à la mi-95) était celle de la manipulation de ces groupes « parfaitement » encadrés par ces « émirs » apparents. Du racket et de l'imposition de certaines règles « morales » (par des proxénètes et repris de justice !?), on passera à l'assassinat, au viol et aux massacres. Les services de sécurité resteront de longs mois impassibles devant les souffrances des populations à la merci de ces groupes, s'enfermant dans leurs bunkers dès la tombée de la nuit.

Puis viendra la quatrième et ultime étape qui selon les régions différa dans le temps (entre 95 et 98). Les populations meurtries, touchées dans leur honneur et exsangues étaient invitées à prendre les armes et à s'organiser en milices pour aller chasser duhallouf (sanglier), poussant ainsi des populations entières à s'entretuer.

Ces différentes étapes de ce plan diabolique étaient sensées faire « réfléchir » les populations et les amener ainsi indubitablement à prendre les armes pour se venger et se massacrer.

⁹ Déclaration faite à l'APS et rapportée par le quotidien gouvernemental El Moudjahid, 28 avril 1997.

¹⁰ Nesroulah Yous, op.cit. p. 129 sq.

Nesroulah Yous, pris dans cet engrenage, raconte comment, suite aux nombreuses exactions des groupes armés, il avait tenté avec d'autres voisins de Bentalha d'organiser une milice d'autodéfense, en réclamant aux militaires de Baraki des armes. Et ces armes ne leur seront octroyées qu'au lendemain de l'effroyable massacre de son quartier qui avait fait plus de 400 morts. Il comprendra le stratagème lorsque les militaires lui remettront une arme au lendemain de la tuerie :

Maintenant que je suis complètement cassé, malade, meurtri, j'ai cette arme entre les mains. Je suis devenu fou, mais on me remet une arme qui peut me servir à assouvir un désir de vengeance et liquider qui je veux, comme bon me semble. La scène des enfants terrorisés et abandonnés dans la rue après le massacre intensifie ma rage de tuer. C'est précisément à ce moment-là que les militaires me donnent une arme et me disent : « *Va maintenant, va chasser le hallouf, le sanglier. Va où tes pieds te porteront et venge-toi !* »¹¹

Il est important de signaler que malgré cette stratégie graduelle de terreur planifiée pour pousser les citoyens des villages et douars à réagir et à s'armer, de nombreuses régions refusèrent au début de s'organiser en comités d'autodéfense. Elles subirent de terribles représailles. Cela pouvait aller d'un véritable embargo (alimentaire, coupures de l'électricité et de l'eau durant plusieurs semaines) contre le village à de véritables actions punitives. De nombreux récits recueillis auprès de villageois témoignent de ces faits :

En mai 1996, des citoyens des wilayas de Chlef et de Aïn Defla témoignèrent à des avocats, militants des droits de l'homme, avoir été soumis à un véritable embargo alimentaire avec privation d'eau et d'électricité pour avoir refusé de s'enrôler dans les milices d'autodéfense.

Les habitants du village de Tala Mahdi, dans la commune de Ammal (Boumerdès) refusèrent de se constituer en milices d'autodéfense en août 1997. Leurs habitations seront saccagées et brûlées par des militaires, selon les témoignages des citoyens qui se sont confiés aux organisations des droits de l'homme après avoir fui cette région, suites aux menaces de mort.

Les villages de Hadj Lounis, Ouled Baïtiche, Bouhidel, Ouled Amar et Touzaline, situés dans la wilaya de Boumerdès furent privés d'électricité durant vingt jours en février 1997 pour avoir refusé de se constituer en milices. Après le rétablissement du courant électrique, les routes furent coupées pour punir les habitants, les obligeant à emprunter les pistes de la montagne et faire ainsi de longs détours pour rejoindre leur travail et leurs écoles.

Même récit à l'est du pays, à Jijel, fief de 'AIS. James, pseudonyme d'un homme qui témoigna des pressions que vécut la population explique au journaliste de The Observer:

Les généraux appliquèrent leur propre version d'une opération que les britanniques désignaient en Malaisie et les Américains au Vietnam de 'programme des villages stratégiques'. Il dit : « Mon oncle habitait dans la région de Jijel, une région très boisée qui protégeait déjà par le passé les terroristes. L'armée sous le commandement du général Boughaba vint dans son village et somma les villageois de prendre les armes pour se défendre eux-mêmes contre les terroristes. Le problème était qu'en acceptant, ils prenaient partie pour le régime, ce qu'ils ne voulaient pas, et devenaient une cible pour les terroristes. »

« Mon oncle dit qu'il réfléchirait mais finalement il refusa cette proposition. Pendant deux semaines le village fut isolé par l'armée. Aucun approvisionnement, aucun véhicule ne fut autorisé à entrer et les papiers d'identité des villageois furent

¹¹ Nesroulah Yous, op. cit., p. 218.

saisis. La pression monta encore d'un cran. L'armée exigea des gens de se décider. Mon oncle et d'autres tentèrent de résister à cette pression."

« Puis, une nuit, 14 personnes furent massacrées. Le lendemain, chacun se décida. L'un prit les armes, l'autre fuit vers la ville. 'Qui tua alors les 14 personnes ?' L'armée. Ils le firent pour terroriser les gens et les tirer de leur côté. Maintenant le général Boughaba a été muté à Alger, pour réaliser le même travail.¹² »

Ces exemples sont en réalité de l'ordre du multiple.

Par ailleurs, certains villages refusant de prendre les armes furent la cible des « GIA ». De nombreux observateurs s'interrogèrent sur cette « logique » des groupes armés qui s'attaquaient à des villages qui avaient auparavant refusé de prendre les armes contre eux. De nombreux survivants relateront ces faits aux militants des droits de l'homme.

Ce témoignage d'un jeune homme, appelé Miloud, qui a fui vers l'Allemagne lorsqu'en 1995 on ne lui laissa que le choix de rejoindre soit les groupes armés, soit de s'enrôler dans une milice, montre bien la pression exercée sur une population qui ne voulait pas s'impliquer dans la guerre:

Je viens d'une banlieue d'Alger, réputée pour être une "zone très chaude" dont j'éviterai de révéler le nom. (...) On nous a laissé entendre qu'il fallait créer une milice à l'instar des autres communes voisines qui s'y étaient soumises sous la pression de la gendarmerie. Il était toutefois surprenant de constater que là, où une milice s'était créée, le GIA disparaissait. Les autres communes nous ont acculés de constituer une telle garde. On nous a même fermé la mosquée. Nous avons résisté et refusé de former une milice. Notre quartier est composé d'environ 250 personnes. Nous avons décidé de nous tenir à l'écart, de ne coopérer ni avec les uns, ni avec les autres. Le fait de ne pas vouloir former de milice nous a valu d'être suspectés par les forces de sécurité.

Peu à peu, la tension montait dans notre région. Je vais donner quelques exemples illustrant ce fait: Une nuit, un camion s'est arrêté dans notre quartier. Il transportait des membres de la garde républicaine qui ont fait irruption de manière très brutale avant d'arrêter quelques uns d'entre nous. Peu après une personne qui entretenait des relations avec le GIA est apparue chez nous. La milice du quartier voisin en a pris connaissance et a averti la gendarmerie. Dès lors, nous étions taxés de terroristes. Pire que cela devait encore suivre: personne de l'extérieur n'était autorisé à prendre contact avec nous puis nous avons été encerclés et il nous était interdit de quitter notre quartier. Ainsi nous étions coupés du monde. (...)

Mais l'affaire ne s'est pourtant pas arrêtée là. Dix mois après ma fuite, des amis à moi ont été exécutés par des éléments du GIA qui s'étaient introduits dans un quartier situé au sud du notre. Jusque là, personne n'avait été assassinée dans ce quartier et donc il n'y avait pas de milice. Ma famille refusait toujours de s'impliquer dans cette guerre mais d'une manière ou d'une autre chacun est concerné.

Quelque temps plus tard, un massacre a été commis à environ 800m au sud de notre quartier: 17 morts. Des survivants ont essayé d'alerter la gendarmerie par les haut-parleurs de la mosquée mais personne, en cette nuit, n'a répondu à leur appel. Les forces de l'ordre venues le lendemain, ont laissé entendre aux rescapés que les auteurs du massacre étaient à identifier parmi leurs propres enfants et qu'ils feraient

¹² John Sweeney, "We know how to deal with the bully of Baghdad (just follow Clinton). It's Algeria that will really test Cook's ethical policy", *The Observer*, 18 janvier 1998.

mieux de s'armer à leur tour. Ma famille, comme beaucoup d'autres, a décidé de fuir vers les bidonvilles situés plus au nord en direction d'Alger.¹³

Les habitants du village de Benachour (Blida) prirent une autre décision. Situé à quelques centaines de mètres d'un campement militaire la bourgade fut attaquée le 4 janvier 1997 par des individus armés et cagoulés qui opérèrent un véritable massacre contre la population, laissant derrière eux seize victimes dont des femmes et des enfants. Les survivants seront contraints de s'organiser en comité d'autodéfense après l'avoir refusé précédemment.

C'est aussi le cas du quartier Ktiten de Médéa qui vivait paisiblement jusqu'au 31 janvier 1997 lorsqu'il fut attaqué durant la nuit par plusieurs individus armés et cagoulés qui tuèrent trente cinq personnes dont des femmes et des enfants. Les habitants qui n'avaient pas été importunés par les différents groupes armés d'opposition auparavant, avaient refusé de prendre les armes, avant ce massacre.

Le douar Zmala, situé dans la commune d'Aïn Soltane, dans la wilaya d'Aïn Defla est une localité isolée et très pauvre où survivaient quelques familles de paysans. Ces dernières, paisibles avaient refusé de s'armer. Le 27 décembre 1998, en plein mois sacré du Ramadhan et au moment précis de la rupture du jeûne, une bande armée fit irruption dans les misérables chaumières et procéda au massacre de dix neuf citoyens dont une dizaine d'enfants.

En 2002 encore, des habitants de régions, pas si éloignées que cela, sont enrôlés dans des milices. Alors que les autorités ne cessent de répéter que le terrorisme est résiduel et « au moment où les mesures de sécurité ont été renforcées dans la commune », à Ouled Allal, village de près de 1000 habitants, situé dans la banlieue éloignée d'Alger, dans une région à forte concentration militaire, un groupe armé surgit et assassine cinq membres d'une famille de milicien. Sans que l'opinion soit informée sur les dessous de cette affaire, une « source locale qui a requis l'anonymat » indique : « Nous avons armé les habitants de la région qui ont été en outre sensibilisés ». ¹⁴ Que signifient ces propos ?

Une confusion sciemment entretenue

Les autorités ne donneront jamais le nombre exact de miliciens. Mais les données de presse les situent entre 150 000 et 200 000 éléments, soit autant que l'effectif de l'armée nationale. Certains journaux donnent un chiffre nettement plus élevé : « Depuis 1994, plus de 500 000 citoyens ont été armés viennent s'ajouter auxquels plus de 80 000 gardes communaux. » En octobre 2001, à l'ère de la « fausse » concorde civile, les autorités continuaient à armer des civils dans les régions de Chlef, Batna et Aïn Defla.¹⁵

De nombreuses personnalités et organisations non gouvernementales nationales et internationales des droits de l'Homme avaient à plusieurs reprises attiré l'attention du pouvoir algérien sur les dangers que représentait la création de ces milices et sur les risques de dérives et donc d'aggravation de la guerre. Mais des propos comme ceux du général Touati ou Salim Saâdi montrent bien que la création de ces formations était un choix stratégique du régime pour entraîner irrémédiablement la population dans cet engrenage de violence et de contre-violence.

¹³ Témoignage recueilli par Algeria-Watch, 1997, Un quartier sombre dans la terreur, < <http://www.algeria-watch.org/farticle/aw/awtermiloud.htm> >

¹⁴ Le Quotidien d'Oran, 17 juillet 2002.

¹⁵ Aït-Chaâlal Mouloud, Les gardes communaux et les GLD cibles privilégiées, Le Jeune Indépendant, 11 octobre 2001.

Déjà en 1995, Abdelhamid Mehri, secrétaire général du FLN rappelait le devoir de l'Etat dans la protection des populations et s'inquiétait du dérapage de la politique de « privatisation » de la guerre :

« Nous avons toujours dit que le devoir de l'Etat est de protéger les citoyens et les biens publics. Nous n'avons jamais admis que l'Etat se décharge de son rôle sur une catégorie de citoyens. Nous considérons que c'est là une dérive très dangereuse qui peut aggraver encore plus le phénomène de la violence et qui peut avoir des répercussions encore plus graves et incontrôlables. Nous avons, par ailleurs beaucoup de doutes que le fait d'armer une partie de la population soit une bonne solution ».¹⁶

La FIDH s'inquiétait légitimement de la création des Groupes de légitime défense qui bien que régis par un décret n'en échappe pas moins au contrôle des pouvoirs publics.

Par ailleurs, ont aussi été créés dans les villages, de façon spontanée ou provoquée, des groupes d'autodéfense. Les autorités ont décidé de les légaliser en faisant adopter, le 4 janvier 1997 par le Conseil national transitoire (CNT), une loi relative aux GLD (groupes de légitime défense). L'objectif déclaré de ce texte est notamment de mieux encadrer les membres de ces groupes, qui sont des « bénévoles », pour les placer sous le contrôle des professionnels de la sécurité.

Mais, d'une part, alors que les autorités algériennes reconnaissent elles-mêmes avoir des problèmes pour former les policiers de carrière, il semble singulièrement dangereux d'institutionnaliser ainsi des groupements de légitime défense dont les membres, s'ils ne sont pas rémunérés officiellement, n'hésitent d'ailleurs pas à se payer sur la population.

D'autre part, il est surprenant d'entendre le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, interrogé sur ce point, répondre qu'il est dans l'incapacité de communiquer le nombre, même approximatif, des miliciens appartenant aux GLD alors que toute création de GLD est désormais soumise à l'autorisation du *wali* (préfet) après avis des forces de sécurité. Ou bien il s'agit là d'un mensonge, ou bien, fait plus inquiétant encore, cela signifie que le pouvoir ne contrôle pas réellement, comme il le prétend, les GLD.¹⁷

Dans son rapport annuel de novembre 1997, Amnesty International tirait la sonnette d'alarme, à la lumière des témoignages qu'elle avait reçus d'Algérie et des enquêtes qu'elle avait menées :

(...) Les autorités ont commencé dans le même temps à distribuer des armes à la population civile et à encourager la formation de milices chargées de protéger leurs communautés contre les attaques des groupes armés d'opposition. Ces milices, qui agissent en dehors de tout cadre légal et qui ne sont dans la plupart des cas soumises à aucun contrôle, sont autorisées à accomplir des tâches de maintien de l'ordre et à mener des opérations « anti-terroristes ». Dans un rapport publié en novembre 1996, Amnesty International avait exprimé sa crainte qu'en permettant la constitution de milices et en encourageant la population civile à prendre les armes, les autorités n'entraînent celle-ci encore plus avant dans le conflit. L'évolution de la situation au cours de l'année écoulée démontre que ces inquiétudes étaient justifiées.

¹⁶ Abdelhamid Mehri. Mettre fin à la dérive sanglante. Entretien accordé à l'hebdomadaire El Haq n° 120 du 22 au 28 août 1995.

¹⁷ Fédération Internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), Rapport alternatif de la FIDH au deuxième rapport périodique de l'Algérie au Comité des Droits de l'Homme de l'ONU, en juillet 1998, <http://www.fidh.org/rapports/r263.htm>.

Cette précipitation dans la création des milices, leur généralisation et l'absence de contrôle ont inéluctablement entraîné des dérives tant redoutées par les observateurs et les ONG.

Si théoriquement, ces formations paramilitaires étaient mises en place dans le strict cadre de l'autodéfense de populations isolées, beaucoup d'observateurs remarquèrent dès le début, leur dangereux glissement de l'action défensive à l'action offensive. Ces milices sans contrôle, s'autorisaient d'assurer des opérations de « maintien de l'ordre », procédant à des barrages de contrôle d'identité sur les routes, à l'arrestation de citoyens et à la participation à des opérations de ratissages, parfois en collaboration avec les services de sécurité et l'armée, le plus souvent seuls pour ce qui est des milices de potentats locaux.

Un milicien d'Igoudjal (Tizi-Ouzou) affirmera :

J'ai moi-même participé à des opérations de ratissage loin du village. Nous avons abattu des terroristes et à chaque fois la gendarmerie nationale venait le lendemain récupérer les cadavres et mettre sans doute la neutralisation des islamistes armés à son actif.¹⁸

Ailleurs, ils procédèrent à des arrestations de citoyens et à leur séquestration.

Telle cette mère qui raconte l'enlèvement et la séquestration de ses deux enfants par la milice, avant leur disparition à tout jamais :

Des miliciens et des gendarmes sont venus à notre domicile à Hadjout Hamès près de Sidi Ghilès (Tipaza). C'était en fin d'après-midi, à l'heure de la prière du Maghreb. Ils m'avaient dit qu'ils venaient prendre mes enfants pour quelques heures pour un simple interrogatoire et qu'ils allaient les libérer peu de temps après.

Dès qu'ils sont sortis, je les ai suivis et je les ai vus rentrer dans le local de la milice. A mon arrivée, les miliciens et les gendarmes me dirent que mes enfants n'étaient pas ici alors que je venais de les voir rentrer. Ma fille s'emporta en leur disant : « Je ne bougerais pas d'ici tant que je n'aurais pas vu mes frères qui sont chez vous ».

Devant cette insistance, ils me firent entrer alors au local de la milice et j'ai pu alors voir mes enfants. Mon fils Brahim me rassura en me disant qu'il s'agissait d'un simple interrogatoire et qu'il allait incessamment rentrer avec son frère Aïssa à la maison. Rassurée de voir et d'entendre mes enfants, je repris le chemin de notre domicile avec ma fille.

J'ai passé une nuit mouvementée, rongée par le doute.

Le lendemain je me suis alors rendue à nouveau chez la milice. Un milicien de faction devant la porte me dit alors que mes enfants ont été pris à minuit par la sécurité militaire.¹⁹

La presse éradicatrice qui glorifie toujours ces milices doit tout de même reconnaître par moment que leur rôle n'est pas toujours celui de l'autodéfense.

Le journal *Le Matin* publie tout un dossier sur les milices le 8 août 2002 pour en faire l'éloge, faisant d'elles une « véritable force incontournable dans la gestion de la donne

¹⁸ Yahia Harkat, Igoudjal : la résistance trahie, *Le Matin*, 31 juillet 2003.

¹⁹ Témoignage de Mme M.M. de Hadjout Hamès au sujet de l'enlèvement de ses deux enfants Aïssa et Brahim en 1995, recueilli en septembre 1999.

islamo-terroriste ». Faisant fi des crimes qu'ont commis ces hommes, deux des plus connus chefs de milices sont érigés en héros de la Liberté :

Aux côtés de l'ANP et autres forces de résistance antiterroriste, du valeureux El Mekhfi qui reste un symbole du souffle libérateur de la guerre de Libération et de la traque des GIA à Mohammed Sellami qui a organisé les jeunes de la Mitidja contre les sanguinaires maquis des Zouabri, les Patriotes ont exprimé aux premières heures du danger intégriste, sur les lieux mêmes de la fourmilière terroriste, le potentiel de résistance des Algériens, des jeunes pour la plupart, l'irréductible volonté de mener la guerre aux forces du mal.

Pourtant cette même presse peut très bien rendre compte avec réalisme du danger que représentent ces mêmes miliciens tant fêtés. Citant le cas de la bande de Zidane El Mekhfi de Zbarbar (Bouira), le quotidien *El Watan* écrit :

Le fait nouveau dans l'initiative de Hadj El Mekhfi, le commandant en chef de ces milices, c'est la forme d'organisation de ce qu'il faut bien appeler une armée.

Les troupes de Hadj Mekhfi ne se résignent pas seulement à faire de l'autodéfense autrement dit de la défense passive mais engagent également leurs éléments dans des combats sur le terrain contre les groupes terroristes qu'ils s'en vont traquer jusque dans leur refuge. L'importance de l'effectif de l'armée de Hadj El Mekhfi donne à penser qu'il ne s'agit pas d'une lubie d'un ancien maquisard nostalgique d'un temps ancien (...).²⁰

La confusion dans laquelle se sont créées et sont organisées les miliciens est entretenue par les autorités politiques et militaires. Les hordes d'hommes armés formées soit en véritables petites armées locales sous le commandement de potentats soit en petits groupes de villageois sous la direction de responsables militaires sont en fait livrés à la merci de leurs supérieurs qui les rémunèrent comme bon leur semble et les utilisent à leur guise dans des opérations offensives. Non seulement ces miliciens leur sont totalement livrés puisque la survie de leurs familles en dépend mais vu leur statut précaire, ils peuvent à tout moment être poursuivis pour leurs dépassements par ceux-là même qui les engagent. Lorsque des voix sur le plan international s'élevèrent pour condamner le manque de rigueur de l'Etat dans la poursuite des « abus » et « dépassements » des forces de l'ordre engagés dans la lutte contre le terrorisme, ce dernier s'empressa d'établir des listes servant à prouver que les autorités ne laissent pas impunis les crimes. Or la majorité des cas répertoriés sont des miliciens ou des gardes communaux. A titre d'exemple, lors du procès qu'il intenta au sous-lieutenant Habib Souaïdia pour diffamation en juillet 2002 à Paris, la défense du général Khaled Nezzar remis un mémoire au procureur de la République comportant en annexe une liste « des procédures judiciaires engagées contre les auteurs de dépassements » qui comporte 91 cas dont 34 cas de miliciens, soit plus du tiers.²¹

Les responsables militaires qui ne parviennent pas à enrayer la violence n'hésitent pas à imputer toute responsabilité de cet échec aux milices et... à la population ! A titre d'exemple, voici les propos de Fodhil Chérif, général-major chef de la 1re Région militaire :

Dans le quartier [de Khraïscia], le pâté de maisons où a été commis l'attentat résident 18 éléments des Groupes de légitime défense (GLD). Ils sont tous armés naturellement mais seul l'un d'entre eux a tiré des coups de feu. Les autres devaient dormir. Les gens dorment sur leurs lauriers. Tout ceci pour vous dire que ce laxisme, cette absence de vigilance est mise à profit par les criminels. Plus grave

²⁰ Défense populaire/ Les initiatives se multiplient, *El Watan*, 17-18 février 1995.

²¹ Le Mémoire et les annexes ont été publiés sous le titre *Algérie : Arrêt du processus électoral, enjeux et démocratie*, par Ali Haroun et autres, Publisud, 2002, p. 309-312.

encore. Le groupe de terroristes qui a commis le massacre à Khraïscia a été intercepté par un groupe de Patriotes à environ deux kilomètres du lieu où ils se trouvaient. Les Patriotes ont tiré des coups de feu, mais la population n'a pas réagi car un mariage se déroulait non loin de là. Tout le monde pensait qu'il s'agissait de coups de feu tirés durant la fête. Un phénomène qui nous cause beaucoup de dégâts, car les citoyens peuvent très bien festoyer sans tirer. Je vous relate ces faits car il est nécessaire d'attirer l'attention sur les dangers qui peuvent découler de ce comportement.²²

Les premières milices

Un vendredi de septembre 1994 et en fin d'après-midi, je recevais à mon domicile le correspondant du quotidien espagnol El País, Ferran Salès qui revenait de Kabylie. Il me fit part de ses profondes inquiétudes sur ce qu'il venait de voir comme civils armés sur les routes kabyles, dressant des barrages, fouillant les véhicules et contrôlant l'identité des occupants. Il me décrivait de jeunes citoyens, à peine sortis de l'adolescence, parader avec des armes de guerre, sous aucun contrôle, me faisant le parallèle avec ce qui s'était passé au Liban.

Les premières milices, comme nous l'avons précisé précédemment, seront discrètement mises en place, plus particulièrement en Kabylie à partir d'octobre 1993.

Leur apparition publique et médiatique débuta à partir de l'été 1994. Nous citerons quelques unes qui avaient défrayé la chronique à l'époque par l'importante médiatisation qui leur avait été accordée.

La milice d'El Mekhfi

L'une des toutes premières milices révélée par la presse fut celle de Bouderbala, dans la wilaya de Bouira, dirigée par un certain Zidane El Mekhfi, un commerçant sexagénaire, secondé par son fils. Pilotée par les « services », elle vit le jour théoriquement en juin 1994 et fit l'objet d'un grand tapage médiatique, tant de la télévision d'Etat que de la presse privée. Des équipes de la télévision française furent « chaleureusement » invitées, encadrées et conduites par le département de l'action psychologique de la sécurité militaire (DRS) dans la région pour couvrir durant plusieurs jours, les activités de celui qu'on appelait le Tartarin de Palestro.²³

Cette milice déborda rapidement les limites de la localité de Bouderbala qu'elle était sensée défendre, pour s'étendre à pratiquement toute la région de Lakhdaria et aux maquis de Zbarbar (célèbres du temps de la guerre de libération nationale).

Un ancien officier des forces spéciales, affecté dans la région de Lakhdaria raconte :

A Bouderbala, un village proche de Lakhdaria, un ancien moudjahid, Zidane El Mekhfi, avec un groupe de villageois, avait formé fin 1994 l'une des premières milices en Algérie. Ami personnel des généraux Mohamed Betchine, Gaïd Salah et Liamine Zeroual, « le Vieux » comme on l'appelait dans la région, n'avait pas eu beaucoup de mal à se procurer les armes. Il avait conclu un contrat avec la firme pétrolière Sonatrach pour la protection du pipe-line qui traverse la région de Lakhdaria : la Sonatrach donnait l'argent et les véhicules tout terrain et l'armée fournissait les armes, les treillis et autres matériels de guerre.

²² Le Matin, 15 juin 2002.

²³ Terme utilisé par Nouredine Khelassi. Le MPR appelle à la guerre civile ? La Nation n° 88. Semaine du 21 au 27 février 1995.

C'est ainsi que, à partir de 1995, les villageois de Bouderbala ont commencé à mener leur propre guerre dans toute la région. El Mekhfi était secondé par son fils Boualem. Au départ, ils avaient à leur disposition trois ou quatre cents hommes. Composée de villageois n'ayant aucune expérience dans la lutte antiterroriste, cette milice ne s'est pas contentée de protéger les villages : elle a aussi traqué les terroristes dans les maquis avoisinants. El Mekhfi et ses hommes se sont attaqués à tous les villages où des jeunes avaient rejoint le maquis, semant la mort et la désolation sur leur chemin.²⁴

Les milices de la région de Relizane

A Relizane, c'est pratiquement une seule famille (parents et alliés) qui dirigera les milices de la wilaya. Parallèlement à cette fonction paramilitaire, les membres de cette famille étaient désignés comme délégués exécutifs communaux (DEC) qui remplaçaient les maires élus destitués après le coup d'Etat. Il régnaient pratiquement sur les mairies de Relizane, Djédioua, Hmadna, Zemmoura, Oued Djemaâ, Bendaouad, Ouled Sidi Mihoub et Sidi M'Hamed Benaouda.

La ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) explique la genèse de cette milice de l'ouest algérien :

En décembre 1997 et janvier 1998 l'épicentre de la violence s'est déplacé du centre avec notamment les massacres de Bentalha, Rais, Beni Messous, vers l'ouest du pays notamment à Relizane. En mars 1994, Hadj Fergane, organise un groupe paramilitaire clandestin baptisé G.A.T (Groupe Armé antiterroriste). Ce commando de la mort est placé sous le contrôle direct des responsables du DRS au niveau de la wilaya de Relizane. Le G.A.T a envoyé des centaines de lettres de menaces à des citoyens, suivies par des attentats aveugles perpétrés contre des citoyens soupçonnés d'être sympathisants du FIS. A partir de juillet 1994, commencent les enlèvements suivis de disparitions, et des assassinats à grande échelle.

En 1995, une quarantaine d'habitations de personnes en fuite ou en prison ont été détruites. Les ratissages se faisaient de jour et de nuit avec des véhicules de l'administration. Les bureaux du syndicat intercommunal de Relizane furent emménagés en salles de torture, avant exécutions extra-judiciaires.

L'attentat en 1995 contre le fils de Abed Mohamed DEC de la commune Djédioua, entraîne un massacre collectif. Douze personnes ont été assassinées de nuit, au seuil de leur domicile, par les miliciens de Hadj Fergane, DEC de la ville de Relizane, reconnu par les familles des victimes qui ont déposé des plaintes auprès du ministère de l'intérieur, et du général Bekkouche commandant de la deuxième région militaire. Les massacres répétés, les exécutions sommaires sont expliqués par le pouvoir comme étant des règlements de compte, des affrontements fréquents entre le GIA et l' AIS. Hadj Fergane, devenu président de la ville de Relizane, a été arrêté à un barrage dressé par les gendarmes, qui ont découvert dans la malle de son véhicule, Mekadam, membre de l'O.N.E.C. (Organisation Nationale des Enfants des Martyrs), pieds et poings liés.

Durant cinq ans, Hadj Fergane et Hadj Abed et leurs milices cagoulées, ont semé la mort, multipliant tortures, exécutions extra judiciaires, disparitions forcées,

²⁴ Habib Souaïdia, La sale guerre, Editions La Découverte, Paris 2001, p. 150 .

démolitions de maisons. Ils jouissent de l'impunité car ils ont déclaré «avoir pris les armes sous le contrôle de l'autorité militaire pour combattre le terrorisme.²⁵».

La milice d'Igoudjal

Durant l'été 1994, la presse privée fit état de la création d'une milice d'autodéfense au village Igoudjal, près d'Azzefoun, en Kabylie. Sa constitution aurait fait suite à une attaque du village par un groupe armé le 31 juillet 1994, attaque repoussée par des habitants. Ce village devint un symbole de la « résistance » aux yeux des « démocrates éradicateurs » et leur lieu de pèlerinage. En 1998, cette milice reçut même la visite de la délégation (Panel) de l'ONU présidée par le portugais Mario Soares en « visite d'information » en Algérie à la suite des grands massacres commis durant l'été 1997 et l'hiver 97-98. Dans ce village, comme ailleurs, les miliciens débordèrent de leur cadre initial théorique d'autodéfense de leur village pour s'engager dans des opérations d'embuscades dans les villages voisins comme le raconte un membre de ces formations paramilitaires à la presse quelques années plus tard :

Nous avons pacifié toute la région, nous avons mené des embuscades jusque dans les villages voisins comme Ibaizen, Tigrine et Vouboudi évacué par ses habitants depuis 1994.²⁶

Robert Fisk, journaliste britannique rapporte en avril 1998 les impressions recueillies dans ce village en 1995 :

When I visited the "home guard" in the village of Igoudjal in the Kabyle mountains in March of 1995, the men were being armed with French breech-loading rifles, German sub-machine guns of Second World War vintage, and Italian hunting rifles. Officially, all were vetted by the authorities - but the men were already talking about their killing of an "Islamist" from a neighbouring village who had allegedly been carrying a list of Igoudjal citizens to be assassinated.²⁷

La milice des frères Sellami

Les frères Sellami et certains militants du PAGS (parti de l'avant-garde socialiste, successeur du parti communiste algérien, devenu Ettahadi) de Boufarik vivaient depuis 1993 dans la clandestinité suite à l'assassinat de nombreux militants du PAGS dans la Mitidja. Ils furent alors récupérés par l'armée et le DRS qui les ramenèrent clandestinement à Haouch Gros. Ils continuèrent alors à vivre reclus dans leurs logements le jour et sortaient de nuit pour tendre des embuscades aux groupes armés, jusqu'au jour où ils furent découverts et sortirent de leur clandestinité. Le 4 avril 1995, suite à une opération militaire à Haouch Gros, près de Boufarik. Puissamment armée et soutenue par l'armée, cette milice occupa progressivement plusieurs villages de la périphérie de Boufarik (Bahli, Graba, Amroussa, Saâda...). Le chômage, le désœuvrement, la misère aidant mais aussi les crimes commis par des groupes armés, faciliteront grandement l'implantation de cette milice dans la Mitidja pour atteindre un effectif de près d'un millier d'hommes.²⁸

Un ex-agent du DRS témoigne au sujet de la création de ce comité dit d'autodéfense :

²⁵ Communiqué de la LADDH 06 janvier 2002 suite à la condamnation de Hadj Smaïn Mohamed, membre de la LADDH par le tribunal de Relizane à deux mois de prison pour diffamation, suite à la plainte déposée par le chef de la milice.

²⁶ Yahia Harkat, Igoudjal : la résistance trahie, Le Matin, 31 juillet 2003.

²⁷ R. Fisk, Militias implicated in Algeria's reign of terror, The Independent, 14 avril 1998.

²⁸ Le temps des patriotes (12), Mitidja : l'étincelle Mohamed Sellami. El Watan 23 mars 1996.

Ils ont choisi le CTRI de Blida pour commencer l'opération. Une première famille (qui a d'ailleurs eu, par la suite, les honneurs de la chaîne ARTE) a été "recrutée par le service, armée jusqu'aux dents et dénommée "groupe de patriotes", chargée des embuscades dans les vergers et zones forestières ", puis de parrainer de nouvelles recrues..." Au bout d'une année, le service disposait d'une autre armée considérée comme la main de frappe du service sur le plan Renseignement et sur le plan Opérations de neutralisation "... " Les patriotes ont la tâche de surveiller les biens et villas des riches ou encore les usines... " Dans le même temps, les citoyens ordinaires, même les plus exposés, ne reçoivent guère que des fusils de chasse.²⁹

Durant ce même mois d'avril 1995, se constitua à grand tapage médiatique, la milice du village de Boukram, situé dans la région de Lakhdaria (Bouira). Selon les témoignages de citoyens de la région, le chef de milice de Bouderbala, Mekhfi Zidane ne serait pas étranger à sa constitution pour réaliser un véritable maillage de la région de Lakhdaria, l'un des principaux fiefs des groupes armés d'opposition. Cinq mois plus tard, soit le 14 septembre 1995, une centaine d'hommes armés attaquèrent ce village, provoquant un véritable carnage. Des dizaines de miliciens, de membres de leurs familles dont des femmes et des enfants seront horriblement massacrés et leurs demeures incendiées.

Médiatisation et légalisation des milices

Après avoir longtemps caché l'existence de ces formations paramilitaires ou minimisé leur ampleur, le pouvoir leur accorda à partir de 1995, une place prépondérante dans sa propagande. Mais lui et ses relais refusent le qualificatif de milices. Ils qualifient ces bandes armées de « résistants » et de « patriotes » comme si le reste de la population qui se refusait d'entrer dans l'engrenage de la guerre civile était traître à la patrie.

Mokdad Sifi, ancien « premier ministre » récusait l'appellation de milice :

N'en déplaise à certains hommes politiques (Aït Ahmed), loin de la réalité, il n'y a pas de milices en Algérie, il n'y a pas de mercenaires, il n'y a que des Algériens, de vieux moudjahidin, des enfants de moudjahidin, ainsi que des patriotes engagés dans les forces de sécurité et de la garde communale pour défendre la population contre le meurtre, le vol et le viol.³⁰

Une campagne médiatique assura la « promotion » de ces milices à travers la télévision nationale où des spots publicitaires diffusés aux heures de grande écoute, vantèrent les « mérites » de ces « ridjal ouakifoun » (hommes debout). La presse éradicatrice leur consacra de très nombreux articles sur des pages entières, à l'image du quotidien El Watan qui réservera durant tout le mois de mars 1996, un long reportage sur dix neuf numéros, intitulé : *Le temps des patriotes*. Les services de l'action psychologique n'hésitèrent pas à mobiliser leurs réseaux de l'autre côté de la Méditerranée. De nombreux reportages leur furent consacrés par les chaînes TV françaises (TF1, France 2, Arte, Canal Plus), nous présentant certains chefs de bandes, en treillis militaire de combat, paradant dans les villages, kalachnikov à la main, égrainant leurs « actes de bravoure » dans leur chasse au « hallouf » (sanglier : terme utilisé pour qualifier les membres des groupes armés d'opposition).

Après plus de trois années de totale illégalité et devant les dérives sanglantes de ces groupes rapportées par les militants et ONG des droits de l'homme, le pouvoir fut contraint de donner à ces milices un semblant de légalité en 1997. Le décret exécutif 97/04 promulgué en

²⁹ Algérie : les révélations d'un déserteur de la sécurité militaire, Revue Nord-Sud Export - n° 427 - 21 septembre 2001- Maghreb et Moyen-Orient.

³⁰ Quotidien Liberté, 9 mai 1995 repris par Luis Martinez , La guerre civile en Algérie, Karthala, 1998, p. 234.

janvier 1997 définissait le cadre de « travail » de ces formations armées désignées officiellement sous le vocable de « Groupes de légitime défense » (GLD). Le conseil national de Transition, institution illégitime née du pronunciamiento de janvier 1992, et faisant fonction de parlement, légitimait ainsi officiellement ces milices.

Dans ce décret exécutif, il est clairement stipulé qu'il s'agit d'un travail bénévole. Or, à partir de 1999, beaucoup de miliciens se plaignaient du retard de versements de leurs primes !!

Dans un article consacré à ces milices à l'ère de la « concorde civile », une journaliste exprime l'inquiétude de ces hommes armés :

La « prime » qu'ils doivent percevoir chaque trimestre ne leur a pas été versée depuis près de six mois. Notons que les combattants sont payés au niveau des casernes. Concernant le montant réel de cette prime, certains Patriotes avancent 12 000 DA, d'autres 7 000 à 8 000 DA.³¹

Ce décret a été promptement dénoncé par les principales ONG des droits de l'Homme qui s'inquièteront de l'absence de garanties de respect des droits de l'Homme telles que définies par les différents pactes et traités internationaux.

Amnesty International dans son rapport de novembre 1997 soulignait que :

Ce décret, promulgué près de deux ans après la création des milices, ne mentionne pas l'obligation, pour les milliers de milices existantes, de rendre compte de leurs activités. Il ne prévoit pas leur démantèlement ni le respect par les milices des normes fondamentales relatives aux droits de l'homme. Il ne renferme aucune des dispositions essentielles énoncées dans les traités relatifs aux droits de l'homme, et notamment le PIDCP, la Convention contre la torture, la Charte africaine, les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois (Principes sur le recours à la force et aux armes à feu) et le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois (Code de conduite), adoptés par les Nations unies.

Ce décret ne renferme aucune disposition relative au recrutement et à la formation des membres des « groupes de légitime défense », ainsi que l'exigent l'article 5 de la Convention contre la torture et les principes 18 et 21 des Principes sur le recours à la force et aux armes à feu. Il ne contient aucune disposition en vue de garantir que les membres de ces groupes respectent les droits de l'homme et les protègent, ainsi que l'exige l'article 2 du Code de conduite, ni aucune disposition prévoyant d'ouvrir des enquêtes sur les plaintes pour atteintes aux droits fondamentaux imputées aux membres de ces groupes et de traduire en justice les responsables de tels agissements, ainsi que l'exigent l'article 2 du PIDCP, les articles 12 et 13 de la Convention contre la torture et l'article 7-1-e de la Charte africaine. Le décret ne renferme enfin aucune disposition prévoyant le droit de désobéir aux ordres de recourir à la force et aux armes à feu, énoncé au principe 25 des Principes sur le recours à la force et aux armes à feu.³²

³¹ Nabila K., Après avoir été au charbon. Les Patriotes déçus et peiné, Le Jeune Indépendant, 17 janvier 2001.

³² Amnesty International, La privatisation du conflit. Le rôle des milices, novembre 1997.

Les dérives sanglantes

Ils peuvent me tuer, mais s'ils tuent l'un de mes proches, je tuerai leur famille toute entière. C'est le seul langage que les "terroristes" comprennent.³³

Tel était l'état d'esprit de beaucoup de ces hommes armés, fermement endoctrinés par les services de l'action psychologique pour chasser et tuer impitoyablement du « hallouf » (sanglier).

Dès 1996 commencèrent à affluer les témoignages sur les dérives sanglantes des milices. La presse à l'époque ne soufflait mot sur tout cela. C'était comme pour les tortures, les exécutions sommaires et les disparitions, un sujet tabou. L'ère était à la louange de ces « résistants » et de ces « ridjal khuliqu lil watan » (hommes nés pour la patrie).³⁴ *La Nation*, hebdomadaire indépendant sera l'unique média à consacrer à l'époque, un article relatif aux graves dérives des milices, ce qui lui coûtera sa suspension.

Ces dérives prenaient de l'ampleur avec le temps. Des récits accablants nous parvenaient de nombreuses régions d'Algérie. Après les têtes coupées des groupes armés d'opposition et des escadrons de la mort de la sinistre police politique, apparaissaient les têtes coupées des miliciens.

Un témoin raconte :

Avant, c'était les moudjahidin qui descendaient des montagnes pour attaquer, maintenant, c'est les miliciens qui vont dans les montagnes chercher les « terroristes », ils partent une semaine et un matin, tu vois à l'entrée des villages des têtes coupées posées sur la route, ce sont des têtes de moudjahidin, c'est les miliciens qui les ont coupées et posées sur la route. Maintenant ça a changé, les têtes c'est plus les islamistes qui les tranchent, c'est les miliciens. Si les miliciens continuent comme ça, dans deux ans ou trois ans, ils auront tué tous les moudjahidin. C'est à cause des miliciens que des moudjahidin se sont rendus, car le gouvernement dit: « Il y aura la justice et la rahma (clémence) pour les « terroristes » qui se rendent », et d'un autre côté les généraux disent aux miliciens: « Quand vous les trouvez, égorgez-les ». Ceux qui étaient partis aux maquis par peur préfèrent se rendre avant que les miliciens les attrapent.³⁵

Ces miliciens, outrepassant d'emblée leurs prérogatives théoriques de surveillance et de défense de villages, s'arrogeaient le droit d'arrêter des citoyens dans la rue ou à leur domicile, avec la bénédiction de l'autorité militaire de tutelle. Les victimes de ces arrestations illégales, lorsqu'elles ne sont pas exécutées sommairement, sont retrouvées dans les brigades de gendarmerie ou les casernes ou disparaîtront à tout jamais.

Le cas du citoyen Zitouni Lakhdar enlevé par ces milices et disparu à ce jour, relaté par sa sœur, illustre ces pratiques :

Je m'appelle O. Je suis la sœur de Zitouni Lakhdar, kidnappé le 26 mars 1994 de son domicile à Khemis Djouamaâ, daïra de Sidi Naâmane à Médéa. Des hommes armés sont venus à 22 heures frapper à notre porte. Ils portaient des tenues militaires avec des kachabias à rayures au dessus. Ils portaient des cartouchières comme ceinture. Ils étaient tous armés de kalachnikovs. Ils étaient dirigés par un certain Abdelkader B. qui est milicien à Berrouaghia. Ils ont pris alors mon frère qui est sorti portant un survêtement bleu avec une chemise rose claire à rayures et une jaquette en Skaï. Mon frère exerçait la fonction de secrétaire général à la daïra

³³ Amnesty International, Algérie, Le silence et la peur (index AI: MDE 28/11/96), novembre 1996.

³⁴ Terme utilisé dans les spots publicitaires utilisés à la télévision d'Etat pour vanter leurs mérites.

³⁵ Témoignage recueilli en France en 1996 d'un habitant d'un petit village, in : Luis Martinez, La guerre civile en Algérie, Karthala, 1998, p. 236.

de Sidi Naâmane. Il avait même été proposé comme chef de daïra. Il n'a jamais fait de politique.

Au début nous avons pensé qu'il s'agissait d'un groupe islamique, mais quand nous avons vu leur chef qui est un milicien qui travaillait avec l'armée de la localité de Louhat, près d'Omaria, nous avons tout de suite compris qu'il s'agissait d'éléments de la houkouma [gouvernement].

Après 21 jours, des informations nous sont parvenues que mon frère était à la prison de Camora à Ksar Boukhari. C'est le frère d'un citoyen kidnappé que nous connaissons et qui est allé à cette prison à la recherche de son parent, qui avait vu mon frère. Ce dernier l'avait chargé d'informer notre père sur son lieu de détention.

Après deux mois, nous avons eu d'autres informations nous confirmant qu'il était passé par cette prison mais qu'il aurait été transféré vers une destination inconnue.

Nous avons écrit une lettre au directeur l'Observatoire des droits de l'homme. Il nous a répondu qu'il avait été tué trois jours après son enlèvement et que son corps avait été jeté devant la porte de sa maison. Je m'inscris en faux contre cela. A aucun moment le corps de mon frère n'a été retrouvé devant notre maison. Bien plus, des témoins détenus à la prison de Camora de Ksar Boukhari l'ont vu plus d'un mois après son enlèvement.

La famille de ce milicien réglait ses comptes avec la population par ce moyen. En ce qui nous concerne c'est B. Abdelkader qui a conduit le groupe armé à notre domicile pour arrêter mon frère. Je suis catégorique.

Ce sont des membres de cette famille qui tuaient les gens qui avaient eu des différends avec eux dans le passé. Avec les armes que la houkouma leur a donné, ils se permettaient de se venger.³⁶

Armés, sans contrôle, protégés par les autorités civiles et militaires de la région et assurés de l'impunité, certains de ces miliciens eurent droit de vie ou de mort sur les citoyens. Le témoignage de cette jeune citoyenne de 20 ans du village de Berbessa (Koléa. Tipaza) en dit long sur leurs pratiques criminelles :

Tout a commencé en 1995 dans notre village. Un climat d'injustice et de hogra s'est installé dans la région. Des gendarmes venaient régulièrement nous provoquer et nous agresser. Ils nous insultaient et nous lançaient des obscénités. Maintenant, celui qui détient une arme a droit de vie et de mort sur les êtres humains.

Un voisin milicien nommé M. Mohamed nous provoquait souvent. Il arrêtait mes petits frères, les emmenait à la gendarmerie et leur faisait du chantage en leur disant : « Je ne vous libérerai pas avant que votre sœur Yamina ne vienne vous prendre ».

La réalité de l'histoire c'est que ce milicien imbu de son arme qu'il exhibait à tout bout de champs voulait se marier avec moi dans le cadre du mariage de jouissance (zaouadj el moutaâ) ce qui est une aberration.

Il est venu une fois à la maison avec son fusil et a menacé de nous tuer tous en nous disant : « vous n'avez aucun droit dans ce pays car vous êtes des terroristes ». Il a répété cela un autre jour à la gendarmerie et devant les gendarmes.

³⁶ Témoignage recueilli en septembre 1999.

Ce milicien qui était chômeur, faisait des affaires. Il s'est inscrit au RND dès sa création. Les gendarmes étaient avec lui. Ils lui dirent de déposer une plainte contre moi chez le procureur pour me mettre en prison. Ils lui dirent : « Nous les connaissons tous au tribunal, Abdelatif, Belkacem, nous les connaissons, il n'y aura aucun problème pour la coffrer ».

Notre village Berbessa a subi une période d'injustice que nous n'avons jamais connu. De nombreux innocents ont été exécutés sans aucune raison. Des familles ont été massacrées.³⁷

Le 03 février 1996, Boukhenkhouche Lakhdar, chef de la milice de Merouana (Batna) est tué à un barrage routier dressé par un groupe armé d'opposition. En apprenant la nouvelle, ses trois fils, également miliciens se précipitèrent avec leurs armes au domicile de la famille Bouchedda. dont l'un des membres aurait pris le maquis et procédèrent à un véritable carnage tuant Mme Bouchedda Fatiha, Mme Fouhal, Abidri Mostefa, Messaïli Toufik et Messaïli Bachir.

Le 03 août 1997, une bombe explosa devant le local de la milice d'Aïn El Hamra, près de Bordj Ménaïel (Boumerdès), tuant quatre miliciens et en blessant plusieurs autres. Le chef de la milice, G. Rabah, accompagné d'éléments de sa bande se dirigea vers le village et s'attaqua en représailles à des familles dont des membres auraient rejoint les maquis.

Les miliciens ouvrirent le feu sur un garage de mécanique dont le propriétaire était connu pour ses sympathies avec le FIS. Ils tuèrent froidement les citoyens Benmansour Boualem, 39 ans, mécanicien demeurant à Bordj Ménaïel et Boudërba Mohamed, 40 ans, transporteur, demeurant à Aïn El Hamra.

Puis ces mêmes miliciens se dirigèrent vers le domicile de la famille Saâdaoui. dont l'un des membres avait rejoint le maquis. Ils enlevèrent quatre membres de la famille pour les emmener sur le lieu de l'explosion de la bombe. Trois d'entre eux furent alors exécutés en public :

Saâdaoui. Faouzi, 23 ans, étudiant.

Bousaa Azzeddine, 34 ans, beau-frère de Faouzi.

Saâdaoui. Hamoud, 35 ans qui revenait du marché.

Quand à la quatrième victime, S. Aïssa, 32 ans, elle fut criblée de balles et laissée pour morte sur les lieux par les miliciens. Elle a survécu miraculeusement.

Non contente de ce carnage, la bande de miliciens s'est alors rendue à d'autres domiciles qu'elle pillait, saccagea avant de les incendier :

Famille Saâdaoui : Domicile, écurie et animaux brûlés.

Famille Berrached. : pillage puis incendie du domicile.

Famille Ghemati Khaled : pillage puis incendie du domicile.

Famille Tadjer Abdenour : pillage puis incendie du domicile.

Le premier massacre de grande ampleur perpétré par des miliciens et rapporté par la presse est celui d'Ouled Alleug (Blida) où dix-sept femmes et un enfant appartenant à une même famille furent assassinés en mars 1997. Ce massacre créa l'émoi au sein de la population de la région. Cette bande sera arrêtée par les services de sécurité.

³⁷ Témoignage recueilli en septembre 1999.

La milice des frères Sellami

En mai 1995, nous parvenait l'information d'un des tous premiers massacres effectués par les milices. En effet la milice de Haouch Gros de Boufarik, sous la direction de son chef, Mohamed Sellami, procéda, selon de nombreux témoins à une vendetta dans la localité, massacrant les parents et voisins d'un membre d'un groupe armé (Antar Zouabri, futur chef du GIA). Six personnes dont des vieillards furent lâchement assassinées, au vu et au su de tout le monde et dans l'impunité la plus totale (Achouri Ahmed, 45 ans, Bensassa Belkacem, 47 ans, Bensous Saïda, 60 ans, Bensous Tahar, 75 ans, Saïdoun Abdeslam, 50 ans et Zouabri Mohamed, 80 ans).

La revue Nord-Sud Export notera six ans plus tard de la bouche d'un ancien agent du DRS de Blida :

Les groupes de patriotes ont aussi joué un rôle majeur dans l'escalade de la violence en Algérie, en éliminant les familles (dont les enfants) de terroristes recherchés (ce serait le cas, selon Tigha, de la famille de Antar Zouabri, émir du GIA), ce qui contribuerait à expliquer le cycle infernal des vengeances impliquant des familles entières. Notons que les exactions des patriotes sont toujours selon Tigha, couvertes par les services; ceux-ci n'ont pas hésité à cacher, deux mois durant, dans leurs propres locaux, le responsable du massacre de la famille de Zouabri.³⁸

En 1999, quand le mur de la peur commençait à se lézarder, des membres de la famille de l'une des victimes (Bensassa Belkacem), se présentèrent auprès du regretté Me Mahmoud Khelili, avocat et militant impénitent des droits de l'homme pour lui raconter leur malheur et lui demander d'engager une procédure contre les auteurs connus du crime :

Bensassa Belkacem est un citoyen de 47 ans, originaire de Médéa, marié et père de 14 enfants, employé dans une entreprise de bâtiment rural de Beni Mered (Blida) et demeurant au domaine Souidani Boudjemaâ de Boufarik.

Le 7 mai 1995, à 17 heures, alors que Belkacem venait de rentrer chez lui, le chef de la milice de Haouch Gros, Mohamed Sellami accompagné de quatre éléments de son groupe, cagoulés se présente à notre domicile et ordonne à Belkacem de sortir et de le suivre, sous le regard de son épouse et de ses enfants. Il sera emmené dans un champ en contrebas, à quelques dizaines de mètres de la maison. Les miliciens intimèrent l'ordre aux membres de la famille de ne pas sortir. Quelques minutes plus tard, plusieurs coups de feu retentirent. Les enfants se mirent à pleurer. Affolés, ils prirent la décision de sortir malgré l'interdiction qui leur avait été signifiée par les miliciens. A peine sortis sur le seuil de la porte, ils furent accueillis par une rafale tirée en l'air par un milicien. Puis les miliciens sont partis sur ordre de leur chef. Son épouse s'est avancée dans le champs et a découvert son mari criblé de balles et gisant dans une mare de sang. Il était encore vivant et respirait difficilement. Aidée de ses enfants, elle le transportera à l'intérieur de la maison. Il perdait beaucoup de sang et agonisait. Il rendra l'âme au milieu de ses enfants. C'était l'époque de la terreur où les miliciens imposaient leur loi dans la région. Ils avaient droit de vie ou de mort sur les habitants. Ni les gendarmes ni la protection civile n'osaient venir. Ce n'est que le lendemain que le corps de la victime sera transporté à l'hôpital de Boufarik pour constater le décès. Un permis d'inhumation sera délivré par le tribunal de Boufarik, sans qu'aucune enquête ne soit diligentée sur les circonstances de la mort alors que les auteurs de ce crime étaient connus. Il ne sera enterré que le 13 mai 1995 au cimetière de la ville. A la même époque

³⁸ Algérie : les révélations d'un déserteur de la sécurité militaire, Revue Nord-Sud Export - n° 427 - 21 septembre 2001- Maghreb et Moyen-Orient.

d'autres citoyens seront exécutés par le même groupe dont des femmes et des vieillards (Achouri Ahmed, Bensous Tahar et son épouse Bensous Saïda, Saïdoun Abdeslam et Zouabri Mohamed).

Le chef de cette milice trouvera la mort le 19 décembre 1995 à la cité Miami de Boufarik. Selon la presse de l'époque, il aurait été tué par un groupe armé lors d'une embuscade. Quelques années plus tard, on apprendra qu'il avait été tué accidentellement par un membre de sa bande qui l'avait pris pour un « terroriste » au cours d'un accrochage.

Cet esprit de vendetta se généralisera un peu partout sur le territoire national.

Les milices de Relizane

C'est à la fin de l'année 1994, que commençaient à nous parvenir des bribes d'informations concernant les exactions commises par les milices fraîchement installées dans la wilaya de Relizane. Des témoignages faisaient état d'enlèvements nocturnes ciblés, effectués par ces groupes armés par le pouvoir. Ces enlèvements concernaient au début et le plus souvent les sympathisants, militants et élus du FIS. Au fil des mois, cela tournait aux règlements de compte et au racket touchant toute la population. Deux localités revenaient souvent dans ces témoignages : Relizane et Djédioua.

Les chefs de ces milices seraient selon les témoignages recueillis, d'anciens « militants » du FLN, du temps du parti unique. En 1997, ils rejoindront le RND (rassemblement national démocratique), le parti-éprouvette qui « raflera » trois mois après sa naissance, comme par enchantement, la majorité des sièges des mairies, des assemblées de wilaya et de l'assemblée nationale.

Des témoignages recueillis durant les années 1997 – 1998 faisaient état de l'ambiance de terreur qui s'était abattue sur cette wilaya avec l'apparition publique de ces milices. Avant cela, durant l'année 1993 et début 1994, on parlait surtout d'escadrons de la mort, qui agissaient dans la clandestinité. Cagoulés, ces hommes armés dont des noms circulaient déjà de bouche à oreille dans la wilaya, enlevaient et assassinaient des citoyens connus pour avoir appartenu au FIS. Parfois, ces attentats étaient spectaculaires pour impressionner et terroriser la population. Circulant à bord de voitures banalisées, ils abattaient des citoyens dans la rue en plein jour et prenaient la fuite. Puis, début 1994, apparurent publiquement ces milices. Selon la rumeur qui circulait à l'époque, il s'agissait des éléments des escadrons de la mort qui continuaient leur œuvre ouvertement sous la couverture « légale » et « officielle » des milices.

Commença alors une ère de terreur que la wilaya de Relizane n'avait jamais connu dans son existence, même au temps des sinistres DOP (Dispositif Opérationnel de Protection) de la guerre de libération nationale, pour reprendre un ancien maquisard de cette dernière.

Les citoyens de la ville, des villages et douars environnants se terraient chez eux dès le coucher du soleil, épiant derrière leurs fenêtres, le moindre bruit, attendant d'un instant à l'autre l'irruption des bandes cagoulées.

L'Observatoire de protection des défenseurs des droits de l'homme signala à propos de ces milices :

De 1994 à 1998, deux maires, El Hadj Fergane, maire de Relizane surnommé " le chérif " et Hadj Abed, maire de Djédioua, ont constitué une milice composée de membres de leurs familles et d'anciens combattants de la guerre de libération. Cette milice, que la population nomme "les cagoulés" a été responsable durant des années de plusieurs dizaines d'enlèvements, suivis de disparitions, d'extorsion de

fonds et d'expéditions *punitives* contre les familles réputées proches des membres du FIS ou des groupes armés.³⁹

Deux témoignages recueillis en 1997 et adressés aux organisations internationales des droits de l'homme par nos soins traduisaient l'état de terreur et de « far West » qui régnait dans cette wilaya, déjà durement éprouvée par cette guerre et les horribles massacres des populations.

G. Ahmed de Djedioua raconte :

Je parlerais avant tout de la situation dans la région. Les mairies ont été pratiquement occupées par des membres d'une même famille. Ce ne sont plus des mairies mais des royaumes. Déjà en 1981, quatre frères avaient pris quatre communes : Djedioua, Ouled El Djemaâ, Hamadna et Ouled Sidi Mihoub.

Par la suite tous ces gens là et d'autres se sont engagés dans la milice. C'était l'une des premières milices créées en Algérie. Des adolescents de 17 ans de cette famille étaient armés de kalachnikovs.

Ils ont imposé leur loi de 1993 à 1997 sur toute la région.

L'un d'eux, Mohamed, était retraité, membre du FLN. Il avait été victime d'un attentat perpétré par des islamistes. Il a été désigné comme DEC. Ce qui lui a permis d'installer sa famille dans tous les rouages de l'administration locale. Il a fait main basse sur la région.

Un jour, un de ses fils, DEC de Ouled El Djemaâ a été tué par des maquisards à Djédioua. Il est alors parti de nuit avec un groupe de miliciens dont son homme des basses œuvres, un certain B., fellah et a enlevé sept citoyens de la localité de Djédioua qui étaient des sympathisants du FIS. Il les a exécutés sommairement devant le seuil de leurs domiciles. Parmi ces sept citoyens je vous citerais :

- Bounouar Ahmed.
- Madani, employé à la commune.
- Benabed
- Abed Belaïd, 65 ans, restaurateur et son fils Ahmed

Un jour j'ai assisté à une scène en ville. Ce chef de milice était en compagnie de son épouse près de la kasma du FLN. Il allait traverser quand un chauffeur de taxi venant d'Oran ne s'est pas arrêté pour les laisser passer. Pour cette futilité, Mohamed a pris son revolver et lui tira dessus.

Lors du piratage de l'émetteur de télévision de l'Ouest par les maquisards, cette même milice a enlevé sept autres citoyens. Parmi eux je citerais : Baz Belkacem, Haloui Mohamed, Azzi Mohamed.

Le citoyen Boulahia, bijoutier a été enlevé par le milicien B. Avant l'enlèvement il lui fractura le rideau de son magasin et lui vola pour 100 millions de centimes de bijoux en or puis traîna sa victime jusqu'à l'oued où il l'exécuta. Ce n'est que dix jours plus tard que le cadavre de Boulahia fut trouvé en état de décomposition.

Chaâba Mohamed, Bouziane Ali, et Ouridi Lahbib ont été enlevés par ces mêmes miliciens en 1995 puis furent froidement exécutés.

³⁹ Communiqué de l'Observatoire de protection des défenseurs des droits de l'homme, Genève 5 janvier 2002, suite à la condamnation arbitraire de Mohamed Smaïn.

Lors des élections municipales de 1997, le DEC milicien est devenu, bien sûr maire.

B, le milicien exécutant des basses œuvres, était un modeste fellah, avant ces douloureux événements. Maintenant il est devenu milliardaire, propriétaire de terres et de nombreuses voitures.

Cette famille de miliciens s'est même permise de muter un chef de brigade de gendarmerie et un gendarme, hommes intègres qui avaient refusé cet arbitraire. Ils ont même agressé physiquement à la mairie un capitaine de l'armée.

Ils se sont accaparés, à des fins personnelles, d'un jardin public pour en faire une cafétéria. L'un des fils a pris le parc de la Sonelgaz pour construire une villa et ceux qui construisent cette villa ne sont autres que des ouvriers de la commune.

L'ex-gendarme Derkaoui Adda, fonctionnaire à la retraite honnête et intègre a été lui-même victime de la terreur de ces miliciens. Ces derniers ont attaqué un jour son domicile, lui volant des bijoux, des objets de valeur, un magnétoscope. Il a été séquestré durant 13 jours en un lieu secret avant d'être relâché.

Mabrouk. A. de Djedioua raconte à son tour le drame vécu par sa famille :

Je suis dépositaire de lait. J'ai eu un différent avec le maire de Djédioua. Il voulait que je laisse un quota de cartons de lait à son fils. Je distribuais des quotas de lait à tous les marchands de la région après que ces derniers m'aient ramené leur registre de commerce et deux photos, et ce, dans le cadre de la loi en vigueur.

Le maire qui était aussi milicien voulait outrepasser la loi et voulait que j'attribue à son fils un quota d'office. Devant ce chantage, une altercation verbale s'en suivit avec mon fils. Le maire-milicien menaça de l'emprisonner. J'ai alors pris peur car je connaissais très bien ce milicien qui avait auparavant enlevé et tué des dizaines de citoyens de notre localité. Il avait terrorisé toute la population.

J'ai discuté alors avec mon fils et en présence de mon épouse. Je lui ai proposé de quitter la localité et d'aller ouvrir un commerce à Mostaganem, pour éviter tout problème avec la milice. Mon fils refusa la proposition et me dit qu'il n'avait rien à se reprocher et qu'il n'avait pas à se plier au chantage de ces gens.

Une semaine plus tard, le chef de la milice et ses hommes vinrent de nuit, à 23 heures à notre domicile à la recherche de mon fils qui, lui assistait cette nuit-là à une fête.

Le lendemain, le maire-milicien et ses hommes revinrent à midi. Nous étions en train de déjeuner. Ils enlevèrent mon fils qui était à table. Le même jour, ils enlevèrent le citoyen Djidjelli Nacereddine de Djédioua. J'ai suivi leur véhicule, une R12. Ils s'arrêtèrent devant la mairie, puis prirent la route de Relizane.

Je suis allé partout, à la brigade de gendarmerie de Relizane, de Ouled Rhiou, sans résultats. Les gendarmes de Djédioua étaient choqués. Ils me dirent : « Nous sommes avec toi ».

Quinze jours plus tard, des miliciens allèrent de nuit au magasin. Ils forcèrent la porte et chargèrent toute la marchandise dans un fourgon J9 de la commune. J'avais reconnu le véhicule. Après avoir vidé le magasin, l'un des miliciens jeta une grenade à l'intérieur et tout flamba.

Je me suis décidé alors devant ce climat de terreur imposé par ces miliciens de déménager avec ma famille à Relizane, tout en continuant de jour à travailler à Djédioua. Les gendarmes eux-mêmes me dirent : « De jour tu es sous notre protection, mais de nuit nous ne te garantissons rien face à ces bandes ».

A la mi-avril 1998, le quotidien privé Liberté, faisait des « révélations » fracassantes sur les exactions et crimes commis par les milices de Relizane et annonçait l'arrestation des principaux chefs de ces milices et d'une dizaine de leurs hommes de main.⁴⁰ Ces informations choquèrent parce que jusqu'à cette date, ces crimes n'étaient connus que localement et par des initiés des droits de l'homme. Ce quotidien parlera de charniers et d'escadrons de la mort et citera nommément les deux principaux chefs de cette milice de Relizane et de Djédioua.

Ces « révélations » entraînent en réalité dans le cadre d'une lutte de clans qui sévissait en cette année 98 au sein du sérail et qui aboutit à la démission du général Zeroual de la présidence de la République. Quelques jours après ces « révélations » fracassantes, une chape de plomb tomba sur cette affaire. Les accusés furent libérés et plus aucune information ne filtra dans la presse privée sur cette affaire. Ces « déballages » qui levaient le voile sur des faits connus jusqu'ici que par des initiés, n'étaient en réalité qu'un message que venait d'envoyer l'un des clans à l'autre, l'avertissant au cas où...⁴¹

Ceux qui, quelque temps avant, étaient présentés comme des « patriotes », des « résistants » et vantés par la télévision d'Etat comme étant des « hommes debout », nous sont présentés aujourd'hui par ce quotidien, témoignages à l'appui, comme étant responsables de dizaines de meurtres et de disparitions.

Ce quotidien cite moult exemples d'enlèvements et d'exécutions :

Ainsi, un certain Ramadhan 96, le groupe de H. F. – identifié et reconnu formellement paraît-il par les citoyens – se serait rendu chez un photographe au centre ville dans l'intention de l'enlever. Ne l'ayant pas trouvé, le groupe aurait sorti son père, exécuté son frère et enfin incendié le magasin.

Autre histoire macabre rapportée également par plusieurs sources : F, A (son chauffeur et fils de A.) ainsi que son fils et deux autres proches patriotes se seraient rendus chez une personne pour la kidnapper. Ne l'ayant pas trouvé, ils ont pris le frère qu'ils ont relâché en cours de route. S'insurgeant contre cette façon d'opérer, l'un des deux patriotes, devenu gênant et dangereux, se fera abattre par le groupe. Ayant pris place près du chauffeur, il recevra deux balles dans la nuque et dans les reins par Adda, assis derrière lui. Le groupe aurait fait sciemment percuté la voiture contre un arbre pour faire croire à un attentat.

L'histoire de cet habitant de Jdiouia, dont nous taïrons l'identité, a commencé le 17 février 1996 à 5h du matin. Un groupe d'une vingtaine de personnes cagoulées en tenue civile a fait irruption chez lui. Mais écoutons-le plutôt : « *Ils se sont d'abord assurés de mon identité, puis ont procédé au rassemblement du reste de la famille dans une seule pièce et m'invitèrent à sortir sous bonne garde. Une perquisition en bonne et due forme qui durera plus d'une heure. Ils commencèrent par mettre la main sur des bijoux, de l'argent, divers articles de beauté, vêtements, documents. Le tout évalué à 200 millions de centimes. (Je n'ai jamais pu récupérer mon bien). A la fin de l'opération, j'ai pu reconnaître le fils du DEC de Jdiouia, lequel, sans se contrôler a répondu à mon appel, mettant à nu toutes les précautions que ses*

⁴⁰ Feriel H et A. Chenaoui, Maires de Relizane et de Jdiouia : d'autres révélations, Liberté, 14 avril 1998 et Soulagement à Relizane et à Jdiouia, Liberté, 15 avril 1998.

⁴¹ Cinq ans après la médiatisation des crimes commis par cette milice qui jusqu'à ce jour n'ont pas été punis, la presse algérienne fait état de la création d'une association de défense des droits de l'homme par... Hadj Fergane ! Le Quotidien d'Oran, 11 septembre 2003.

compagnons avaient prises pour ne pas être reconnus. A ce moment là, certaines cagoules ont été enlevées. Leur forfait accompli, j'ai été placé à l'intérieur d'une malle (coffre arrière) d'un véhicule Peugeot 405. ». Le kidnapping de ce témoin a duré environ trois semaines au cours desquelles, il affirme avoir subi les « pires tortures : eau, électricité, barres de fer ». (...)»⁴²

Les témoignages rapportés par le quotidien confirment le témoignage du citoyen G. Ahmed, recueilli par nos soins en 1997 et rapporté plus haut au sujet du massacre de sept citoyens en 1995, suite à l'assassinat du fils d'un chef de milice.

Le quotidien évoqua l'existence de charniers au niveau d'un terrain vague entre Sidi M'Hamed Benaouda et Relizane et de puits et barrage où auraient été enterrés clandestinement des citoyens exécutés sommairement :

A Sidi M'hamed Ben Aouda, des sources affirment que 17 corps ont été retrouvés dans un puits. Ce seraient les victimes des P/APC (*N.d.l.r.*: président de l'assemblée populaire communale) en question et de leurs proches collaborateurs. Ailleurs, dans d'autres communes de Relizane, ce sont carrément des casemates qui ont été découvertes avec 62 corps dans leurs entrailles et dont "*certaines furent enterres vivants* ", nous dit-on.⁴³

Le chiffre des victimes avancé par les témoins aux journalistes varie entre 50 et 70.

Après quelques jours de garde à venue, les deux chefs de milices et leurs hommes furent libérés, provoquant la stupeur de la population qui craignit les représailles suite aux témoignages faits à la presse. Et cette même presse ne revint plus sur ses « révélations ». L'affaire fut ainsi vite étouffée. Désarmés certes depuis leur libération, ils ne furent cependant jamais inquiétés par la justice.

Par la suite d'autres témoins vinrent porter de nouveau de graves accusations contre les chefs de ces milices de Relizane. C'est ainsi qu'un citoyen, fils d'un milicien assassiné témoigne dans une lettre adressée à la section locale de la LADDH :

Mohamed Fergane amenait des citoyens innocents au parc [de la commune, NDLR] pour les torturer. Il les emmenait ensuite dans des endroits inconnus et les tuait. Il distribuait leur argent à ses miliciens. Mon père, un ancien combattant de la guerre de libération qui avait rejoint les groupes de légitime défense [GLD, civils armés, NDLR] pour défendre le pays contre le terrorisme, a refusé de cautionner ces pratiques. C'est grâce à lui que tout le monde a appris la vérité sur les agissements de Mohamed Fergane. Il s'est retiré des GLD [jusqu'au jour] où celui-ci est venu le voir dans une Renault 5 de la mairie et lui a promis que rien ne serait plus comme avant. En toute bonne foi, mon père est monté avec lui dans le véhicule. Quelques heures plus tard, nous apprenions la nouvelle de son assassinat [...]⁴⁴

Il s'agit du milicien Chahloul Salah qui aurait été trouvé mort en février 1997. L'enquête de la gendarmerie avait attribué son assassinat aux « terroristes », ce que réfuta fermement son fils El Houari.

Le chef de la milice de Relizane démentit l'accusation de meurtre de Chahloul en précisant que «ce dernier est mort lors d'un accrochage en plein mois de Ramadhan de 1997,

⁴² Soulagement à Relizane et à Jdiouia, Liberté, 15 avril 1998.

⁴³ Ferial H et A. Chenaoui, Maires de Relizane et de Jdiouia: d'autres révélations, Liberté, 14 avril 1998.

⁴⁴ Yassin Temlali, L'ancien chef des patriotes de Relizane accusé de l'assassinat d'un de ses hommes, Algeria-Interface, 27 avril 2001.

à 22 h 15, lorsqu'un groupe de Patriotes tentait de prendre position dans leurs postes de garde situés à la sortie vers Alger de la ville de Relizane ».⁴⁵

Parler des milices de Relizane et de leurs exactions, c'est parler aussi d'un infatigable militant des Droits de l'homme, Hadj Smaïn Mohamed. C'est en partie grâce à son travail que le voile fut levé sur le drame de Relizane.

Membre de la section locale de la LADDH, il fut le premier à alerter la presse, l'opinion publique et les principales ONG des droits de l'homme sur les dérives sanglantes et mafieuses de ces milices. Il s'attira alors la foudre de la police politique et fit l'objet de nombreux actes d'intimidations de la part des autorités locales civiles et militaires, harcèlements qui perdurent à ce jour (voir annexe II).

L'assassinat du jeune Hamza Ouali de Tazmalt

La milice de Tazmalt (Béjaïa) dirigée par le maire de la ville Smaïl Mira fut celle qui connut, elle aussi une surmédiatisation de part et d'autre de la méditerranée. La télévision française lui consacra un long reportage. Beaucoup d'observateurs et de citoyens de la localité se sont interrogés sur les raisons exactes de la création de cette formation paramilitaire à une époque où la violence politique était pratiquement inexistante dans la région.

Une journaliste, dans l'un de ses reportages dans ce village kabyle rapporte ces interrogations de la population.

A ce moment-là, il s'est passé de drôles de choses à Tazmalt, poursuit un commerçant. Alors qu'il n'y avait pas de terrorisme ici, des habitants ont commencé, par exemple, à recevoir des lettres de menaces, signées de groupes islamistes fantaisistes. J'en ai personnellement eu une. Je n'ai pas réagi.» Selon lui, quelques patriotes goguenards sont alors venus lui annoncer que «s'il [lui] arrivait quelque chose, ce ne sera pas [eux].» Le commerçant poursuit : « Beaucoup de menacés ont paniqué : ils sont allés chercher des klash (Kalachnikov) et se sont enrôlés pour le maire. Maintenant, un va-nu-pieds devient quelqu'un avec un fusil. Les armes sont devenues un statut social.⁴⁶

Le chef de cette milice et maire de la localité défrayera la chronique en 1998.

En effet, le 25 juin 1998, était assassiné le chanteur Matoub Lounés dans un guet-apens au lieu dit Thala Bounane, près de Taourirt Moussa (Tizi Ouzou). La Kabylie s'embrasera. Villes et villages furent le siège de violentes manifestations. Alors que le pouvoir et ses relais locaux désignaient du doigt les « GIA », la jeunesse révoltée scandait devant les caméras du monde entier : « Pouvoir assassin ». A Tazmalt, village situé près d'Akbou, dans la wilaya de Béjaïa, comme ailleurs, les jeunes manifestants sortent dans la rue pour exprimer leur colère et leur indignation. Le 28 juin, un jeune citoyen, Ouali Hamza, lycéen est tué par balles, deux autres sont blessés. La famille du témoin et des villageois désignent du doigt le chef de la milice locale et maire du village comme étant l'auteur de l'assassinat.

Le père de la victime, Ouali Mustapha témoigna :

Nul ne présageait le pire en ce début de la journée du 28 juin 1998 à Tazmalt. Après le déchaînement de colère de la veille, l'indignation était plutôt sereine en ce jour, côté manifestants. Le calme et la maîtrise de soi étaient à toute épreuve chez les forces de sécurité. Aucun signe manifeste de belliquosité ne semblait donc altérer le face à face respectable – 200 à 300 m environ – entre les deux camps.

⁴⁵ Hadj Fergane sort de son mutisme, Le Matin, 6 juillet 1999.

⁴⁶ Florence Aubenas, «Pourquoi Hamza est mort ?», Libération, 8 Décembre 1998.

Les forces de sécurité, composées de la brigade de gendarmerie de Tazmalt, de l'escadron anti-émeutes, étaient visiblement chargées de protéger le siège de la daïra et suivaient l'évolution de la situation en compagnie du chef de la daïra lui-même. Dans les alentours, rien à déplorer, même pas le centre de santé tel qu'on tentera plus tard afin de justifier l'irréparable. Mais le malheur était au rendez-vous et vint par celui auquel on ne s'attendait particulièrement pas.

C'était entre 10h et 11h du matin quand le président d'APC de Tazmalt, M. Mira Smaïl – en compagnie de Redjdal Malek, Zeguane Zoubir et Yaha Nacer servant de conducteur – arriva en trombe devant le siège de la daïra à bord d'une LADA grise, appartenant à un fonctionnaire de l'APC. Il était habillé d'un pantalon et d'un gilet en jean et chaussé de chaussures de sport blanches. Aux gendarmes qui étaient en faction devant le siège de la daïra, il proféra d'abord des mots assez durs leur reprochant leur passivité à faire disperser le groupement par la force des armes, puis joignant le geste à la parole, il se saisit d'une arme d'un gendarme, une kalachnikov, se mit en position de tir à genou et les coups fusèrent en direction de la foule...et firent des victimes. Ameziane Snouci fut grièvement touché à la mâchoire, Saâdi eut la main blessée, Ouali Hamza, mon fils, mortellement touché.

Après ce fait de guerre, il quitta en toute vitesse le lieu du crime, crime commis en présence du brigadier de la gendarmerie et de ses éléments, du chef de la daïra et de certains de ses fonctionnaires, des éléments de la brigade anti-émeutes d'une part, de la foule des jeunes et des habitants des maisons sises en face de la daïra, d'autre part. Crime flagrant par excellence.

Le lendemain, le poteau électrique touché par les projectiles tirés par Smaïl Mira, disparut mystérieusement. Idem pour un câble de branchement.

A un commerçant dont le rideau a été touché, on proposa ardemment son changement gratuit.

Avec les deux blessés, des compromis furent scellés, non sans compromission.

Envers moi, père de Hamza Ouali, l'auteur du méfait fut très entreprenant par téléphone, puis par nombreux intermédiaires afin de me voir renoncer à exiger justice (...).⁴⁷

Seul le père de Ouali Hamza osa déposer plainte. Les parents des deux autres citoyens blessés, terrorisés, refusèrent de le faire. Un citoyen résuma parfaitement à une journaliste le climat de terreur et les raisons des blessés de ne pas déposer plainte :

Il faut trop de courage pour parler. Et pour arriver à quoi ? Le dossier est bloqué. Mais je le dis en toute humiliation: j'aurais été le gendarme à qui il a pris l'arme, je ne l'aurais pas arrêté non plus. Je serais le juge, je ne l'inculperais pas non plus. On est un peuple maté jusqu'au tréfonds..⁴⁸

La suite des faits lui donnera raison. Malgré la plainte de la famille qui cite nommément l'auteur du crime, les témoignages de plusieurs citoyens présents sur les lieux des faits et la pression de la rue, la justice rendit une ordonnance de non-lieu après une instruction plus que

⁴⁷ Extrait d'un texte polycopié sous le titre : « Mon fils Ouali Hamza a été abattu publiquement. L'auteur, Mira. Smaïl court toujours...libre ! Genèse d'une affaire, d'un assassinat qui ne veut pas encore dire son nom. » remis à l'avocat et militant des Droits de l'Homme Mahmoud Khelili.

⁴⁸ Florence Aubenas, «Pourquoi Hamza est mort?», Libération, 8 Décembre 1998.

douteuse. Le juge d'instruction et le procureur soumis à d'énormes pressions seront contraints de démissionner.⁴⁹

Par contre la justice se « réveilla » et agit avec célérité quand le premier secrétaire du FFS déclara lors d'une conférence de presse que « *la population de Tazmalt accuse Smaïl Mira d'avoir tué Ouali* ». Il sera poursuivi pour diffamation et condamné en première instance à verser 100 000 dinars àcelui que la population désigna comme l'auteur du crime. La presse internationale parlera de « *procès kafkaïen* ».

Amnesty International note au sujet de ce crime :

Le cas de Hamza Ouali illustre l'absence d'enquêtes sur les exécutions extrajudiciaires et l'impunité dont bénéficient les responsables présumés. Ce lycéen a été tué le 28 juin 1998 au cours d'une manifestation à 150 mètres environ du siège des autorités locales de Tazmalt, un village de la préfecture (*wilaya*) de Béjaïa, à l'est d'Alger. Selon des témoins oculaires, Hamza Ouali a été abattu en présence des gendarmes par le président de l'Assemblée populaire communale (APC), qui était également le chef d'une milice locale armée par l'État. Pourtant, aucune arrestation n'a eu lieu sur-le-champ ou par la suite. La famille du jeune homme a déposé une plainte auprès des autorités, mais le juge d'instruction a rendu une ordonnance de non-lieu et aucune enquête approfondie n'avait été effectuée au moment de la rédaction du présent rapport.⁵⁰

La population de Tazmalt révoltée se souvient de ce crime impuni et le clame à chaque occasion où elle se retrouve dans la rue pour dénoncer la « hogra ». En 2001, lors du « printemps noir » de Kabylie, la jeunesse du village n'hésita pas à aller saccager et incendier le 26 mai le domicile de ce chef de milice qu'elle réduisit en cendres. Des locaux commerciaux de ses adjoints furent également détruits par les jeunes manifestants. Le maire contesté et honni ne dû son salut qu'à la fuite hors de la ville. La population réclama à nouveau, haut et fort, une commission d'enquête sur la mort du jeune Ouali. De simples rumeurs sur le retour de ce maire dans la ville provoquèrent grèves et émeutes dans les jours qui suivirent, ce qui traduit la haine viscérale qu'avait la jeunesse de la localité à son encontre.

La milice de Tassaft

Le chef de comité d'autodéfense de Tazmalt n'est pas le seul à être accusé de meurtre. Un autre chef de comité d'autodéfense, de la région de Tassaft (Tizi Ouzou) et ex-«député» du RCD, un certain Nouredine Aït Hamouda fut lui aussi accusé d'implication dans l'assassinat du chanteur Matoub Lounès par le mouvement des officiers libres (MAOL) dans un premier temps puis par la famille Matoub elle-même. Dans une interview au quotidien *Le Jeune Indépendant* du 24 avril 2003, la mère de la victime déclarera : « *Malika a des preuves solides qui confirmeront la culpabilité des gens du RCD. Je dis sans peur que Saïd Sadi et Nouredine Aït Hamouda ont tué Lounès* ».

Dans un rapport publié en juin 2001, une députée européenne du groupe des Verts et vice-présidente de la délégation Maghreb du Parlement européen, Hélène Flautre écrivait au sujet de cet individu :

Plusieurs interlocuteurs rencontrés ont accusé un autre chef de GLD, Nouredine Aït Hamouda, député du RCD, en Kabylie, de racket et de crimes. Selon eux,

⁴⁹ Procès kafkaïen en Algérie. Un opposant condamné pour diffamation dans une affaire de meurtre non jugée, Libération 6 octobre 1999.

⁵⁰ Rapport Amnesty. Novembre 2000. La vérité et la justice occultées par l'impunité.

nombre de GLD utilise les services de repris de justice, délinquants de droit commun. »

Les dérives mafieuses

Au fil du temps, de l'aggravation de la situation sécuritaire due à l'impasse politique et de l'absence d'Etat dans de nombreuses régions de l'Algérie « inutile », mais aussi du fait de la déstructuration sociale induite par la situation économique désastreuse, on assista, à côté de cette dérive sanglante à un dangereux glissement de ces bandes armées vers le banditisme et les pratiques mafieuses.

Munis de leurs armes et assurés de l'impunité, certains se croyaient, en l'absence d'autorité, tout permis. Dans de nombreux villages, ils rackettaient fellahs et commerçants. Ailleurs, ils se spécialisaient dans le vol de bétail aux bergers et dans la pratique de faux barrages pour racketter les automobilistes et les commerçants, plus particulièrement les jours de marché hebdomadaire, en se faisant passer pour des membres des « GIA » et autres groupes armés.

Cette situation de confusion aidera aussi et amplement au réveil des rivalités tribales et familiales. De vieux conflits de archs, voire de famille furent alors réglés à coups de fusils et de « disparitions ». De nombreux témoignages nous sont parvenus de citoyens. D'autres ont été rapportés par la presse.

Les chefs de bande se taillèrent la part du lion dans ces pratiques mafieuses. Le plus souvent doublés de la fonction de DEC puis de maire après les élections préfabriquées de 1997, ils firent main basse sur les villes et villages dont ils ont la charge. De nombreux exemples illustrent cette pratique.

Salim Fekrar, fellah de 40 ans raconte dans son témoignage les exactions subies de la part de son oncle milicien qui profitant de son nouveau statut social, tenta de le déposséder de ses biens :

(...) Hadjout, raconte Salim, est connue pour être une zone à haut risque. Ici, les gens sont terrorisés. Nous avons vu crimes, massacres, assassinats, répression, violences et la *hogra* au quotidien. Hadjout est devenue, avec le temps, l'empire de la force où les armes et ceux qui les portent règnent comme des maîtres sur la région. »

(...) Deux ans plus tard, raconte Salim, en juillet 1997, le même chef de brigade, son adjoint Rezzoug Mohamed et le « patriote » Lakhdar Abderrahman, qui est mon oncle, habillés en civil et armés de klachs, font irruption chez moi à 21 heures et violentent toute ma famille. Sans mandat d'arrêt, ils m'embarquent et m'emprisonnent durant trois jours me faisant subir coups et tortures. »

(...) Cette fois-ci, dit Salim, « cette affaire est commanditée par mon oncle, un grand ami et un complice du chef de brigade, pour délester ma famille de ses biens. A ma sortie de prison en octobre 1997, mon oncle Lakhdar Abderrahman me menace de mort et refuse de quitter ma maison ».

(...) Soutenu par son ami le chef de brigade, le « patriote » Lakhdar Abderrahman demeure impuni, malgré les différentes plaintes déposées contre lui par Salim. « J'ai pris l'attache du procureur général ainsi que du juge d'instruction de Hadjout en vue de faire convoquer les intéressés, mais en vain », dira Salim.

(...) Représentant légalement sa grand-mère, qui n'est autre que la mère du « patriote » Lakhdar Abderrahman, Salim a obtenu gain de cause devant le tribunal de Hadjout. La justice a rendu le verdict : Salim a le droit de regagner son domicile et de reprendre tous ses biens. Malgré cette décision de justice, les « chefs » de Hadjout ne cèdent pas, refusant toujours, sous la menace des armes, l'accès au domicile familiale à Salim et à sa grand-mère.

« Depuis, ma grand-mère est jetée dehors. Quant à moi, je n'ai pas intérêt à pointer mon nez devant la maison, le « patriote » ayant juré de me tuer à la moindre occasion. Dans un pays où la justice n'est pas respectée et où ceux qui détiennent la force sont ceux qui font la loi, je préfère attendre, loin de ma maison, que les choses changent », avoue amèrement Salim qui tente de reprendre sa vie « normale ».⁵¹

La presse rapporta également le quotidien d'une population sous le règne d'un chef de milice, véritable seigneur de la guerre dans la région de Ténès :

Le provisoire peut durer «et il risque d'être encore plus douloureux sous le règne de Zitoufi.». Le mot est lâché : «c'est qui Zitoufi.?', interrogeons-nous. «Un seigneur de guerre qui a fait fleurir ses affaires et celles de ses alliés», nous déclare un vieux Ténézien de souche écœuré par ce qu'il voit et entend autour de lui. «Ils ont spolié notre citoyenneté et ils veulent aujourd'hui nous faire quitter le pays comme ils l'ont fait pour nos enfants, mais nous ne baisserons pas les bras.» Une indignation en «underground» qui dit toute l'étendue du désarroi d'une population «livrée à elle-même», «parce que chez nous, le volet sécuritaire est devenu chez certains un fonds de commerce éminemment rentable», déplore un professeur de lycée. Le nom de Zitoufi revient à nouveau dans les discussions : «Il est craint parce qu'il est épaulé par des militaires haut gradés.» Très vite nos interlocuteurs dressent le portrait du chef des Patriotes dans le secteur de Ténès : l'homme sans envergure jusqu'au début des années 80 connaît ses premières réussites sociales à la suite de son élection en tant que président d'APC de la commune balnéaire de Oued Goucine, à 30 km à l'est de la daïra de Ténès. Rapidement sensibilisé au sens des affaires, il se liera très vite d'amitié avec les militaires et les pontes de l'administration qui optaient pour des séjours estivaux dans les cabanons que sa circonscription territoriale abritait. L'édile local sous bannière FLN, qui était en bons termes avec son chef de daïra, M. Saïdani, devenu par la suite wali de la wilaya de Ech Chlef, fructifiera cet hasard heureux en tâchant de plaire à toutes ses autorités qui se prélassaient sur ses plages. En 1994, le même Zitoufi prend les armes pour défendre sa patrie. L'homme appartient à une tribu très importante, un atout de taille qui l'aidera par la suite à s'assurer qu'il peut mener de front la lutte antiterroriste et celle de l'accaparement des marchés publics dans une wilaya où il ne faisait pas bon de s'afficher. En un temps relativement court, l'ancien employé d'une entreprise étatique pénètre la cour des grands grâce aux fameux marchés publics et aux non moins fameux «gré à gré» en compagnie d'entrepreneurs à l'ascension fulgurante tout comme lui, à l'image des Lakehel, Boutbal, Khebouza, Tazgaït, Tergou. Une réussite qui n'aurait pas été possible sans l'aide «intéressée» des «ex-patrons de la Gendarmerie, de la Sécurité militaire et de l'OPGI (Office de Promotion et de Gestion Immobilière NDA) au niveau de la wilaya». Dès 1997 et surtout après l'avènement du RND, le sieur Zitoufi apparaît comme une personnalité essentielle sur l'échiquier des forces locales ; dorénavant rien ne se fera sans lui. Il est un passage obligé pour toutes les alliances. La distribution des armes pour l'autodéfense constituera pour lui une autre opportunité pour asseoir sa suprématie. Devant la tiédeur ou encore la démission des institutions étatiques traditionnelles, le chef des Patriotes et néanmoins affairiste consciencieux devient

⁵¹ Yahia Assam, La justice au pays des « klashs », Libre Algérie, 3-16 janvier 2000.

pratiquement intouchable. Il est élu député RND comme on élit un empereur. Monsieur Kouadria Mustapha, l'actuel wali d'Oran, tête de liste RND aux législatives à Chlef, est dégommé au profit de l'ancien maire de Oued Goucine. Une stratégie du rouleau compresseur facilitée par une caste de tyranneaux tous issus des centres de décision locaux. Zitoufi intronisé chef de file de la résistance populaire «s'entoure d'individus pas toujours cités comme des modèles de probité», invoque un garagiste à son tour révolté par les comportements «peu recommandables». Le «patron» des Patriotes ne craint pas les maquis terroristes de Djebel Bissa, de Tajena, de Kalloul et de Oued Romane parce que la horde sauvage ne frappe pas encore à Ténès comme elle l'a fait pour les localités isolées et parce que «monsieur Zitoufi n'a personnellement jamais participé de manière directe à une campagne d'éradication contre les terroristes», diront les citoyens que nous avons rencontrés sur les lieux.⁵²

Cette même presse rapportait en 1996 un incident survenu au port d'Alger provoqué par un chef de milice, incident qui traduit l'état d'esprit de ces petits seigneurs de guerre :

Selon les témoignages recueillis sur place, les faits se sont produits, hier en début d'après-midi, lorsqu'un individu, qui n'est autre qu'un client connu au sein de l'entreprise s'est présenté armé d'un fusil d'assaut Kalachnikov devant le poste de garde de l'unité. Un responsable syndical, qui nous avait reçu, affirme qu'« après avoir demandé à voir le gardien chargé de faire rentrer les camions pour l'approvisionnement en huile de table, le client en question le somme de faire rentrer ses camions en premier. Devant le refus du gardien de céder à cette injonction, une altercation verbale s'en est suivie. C'est à ce moment-là que le client a remis l'arme à son fils, qu'il a chargé de tenir en respect les travailleurs venus à la rescousse, pour s'en aller rosser le jeune gardien à coups de pieds et de poings ». La sonnette d'alarme a été immédiatement déclenchée par un responsable chargé de la sécurité au niveau de l'entreprise, ce qui a provoqué la paralysie totale de toute l'unité de production. La tension est montée d'un cran, hier, au siège de cette unité. Les centaines de travailleurs rassemblés devant le portail d'entrée n'arrivaient pas à contenir leur colère devant ce qu'ils considèrent comme étant de la « hogra ». Selon les mêmes témoignages, cet individu serait un habitué des lieux « puisqu'il vient souvent s'approvisionner, mais toujours armé de sa Kalachnikov et avec la même intention de passer le premier ». Le directeur de l'unité, pour sa part, ajoute que cet homme « s'est présenté en tant qu'officier des services de sécurité pour justifier le fait qu'il ne peut pas se passer de son arme ».

Alertée par la présence d'un journaliste sur les lieux, la personne en question revient sur les lieux pour nous accoster à la sortie de l'unité, toujours armé de son Klash. Après s'être présenté comme étant un « patriote responsable d'un groupe d'autodéfense dans la wilaya d'Alger », il s'étalera sur sa propre version des faits (...).

(...) Interrogé sur les circonstances ayant provoqué l'incident en lui-même, cette personne nous indiquera « qu'étant menacé depuis longtemps par les terroristes, je me vois dans l'obligation de porter mon arme 24h sur 24. Pour ce qui est de l'incident, le gardien a tenté de me désarmer. Je me suis opposé par la force et ça a dégénéré sur cet incident. » (...)

(...) Entre temps, le directeur de l'Unité arrive sur les lieux et apostrophe le client. Il lui lance courroucé « la prochaine fois venez avec un tank ». (...)⁵³

⁵² Bouziane Ben Achour, Ténès un mois après / Peur sur la ville, El Watan, 15 janvier 2001.

⁵³ ENCG/Incident à l'unité du port d'Alger, El Watan, 27 juin 1996.

Ailleurs ces chefs miliciens n'hésitent pas à braver l'autorité locale élue et à prendre en otage des responsables locaux pour faire pression sur eux et obtenir des avantages. C'est ce qui s'est passé dans la localité d'Aït Yahia Moussa, près de Draâ El Mizan (Tizi-Ouzou) où des miliciens et des membres d'une association d'enfants de chouhada ont pris en otage le maire du village durant plusieurs jours dans son bureau. Ce dernier avait, avec l'appui de la population, invalidé après son élection une liste de bénéficiaires de l'aide à la construction confectionnée par le DEC (maire non élu) la veille des élections et attribuant la part belle à de nombreux miliciens qui n'avaient pas besoin de cette aide. Les miliciens exigeaient de ce nouveau maire élu de revenir sur sa décision. «*Nous n'allons pas le relâcher jusqu'à ce qu'il signe les décisions d'attribution, telles que les a confectionnées la DEC*», dirent les miliciens à la presse présente sur les lieux. Le malheureux maire ne fut libéré que grâce à l'intervention des services de sécurité et ce après six jours de séquestration.⁵⁴ Ces miliciens ne furent jamais inquiétés après cet acte grave de banditisme qu'est cette prise en otage du premier magistrat de la commune.

Le quotidien El Watan rapporte un cas de racket de miliciens par leur propre chef et maire du village de Merad (Tipaza). Dans une lettre adressée aux plus hautes autorités nationales, ces miliciens accusent leur chef de s'adonner depuis 1997 à leur racket en prélevant systématiquement une somme d'argent de leur salaire.

Des pratiques dont userait ce dernier sous la menace et l'intimidation, avec la complicité de certains gradés de l'armée et précisément du CTRI. Selon les contestataires, le président de l'APC procède au prélèvement systématique sur leurs salaires depuis trois ans sous prétexte de la création d'une caisse noire où il thésaurise pour les victimes du terrorisme, leur signifiant que l'ordre lui est venu de l'un de ses supérieurs, en l'occurrence le colonel Djebbar du CTRI de Blida. Les montants des prélèvements se situent entre 6000 DA concernant les patriotes du centre-ville et 2000 DA pour ceux habitant dans les zones disséminées. Le président de l'APC se charge en sa qualité de chef des Patriotes de la région de ramener les bons de perception de 11 000 DA l'unité, l'équivalent du salaire de chaque patriote, mais au moment de payer ses subordonnés, il effectue les ponctions en les empochant à son compte. ». (...)

(...) Selon la même source, le chef des patriotes a le soutien de certains militaires de la région qui le couvrent en contrepartie de pots-de-vin. «M. Saker use de tous les subterfuges pour soudoyer les gendarmes afin qu'ils ferment les yeux sur ses pratiques douteuses.» A titre d'exemple, «certains gendarmes ont bénéficié d'aides sociales sous différentes formes. M. K. M., chef de brigade, aurait touché 200 000 DA en plus d'un lot de terrain, D. M., gendarme de son état, a bénéficié d'un logement évolutif. Quant aux budgets d'équipements, ils sont dépensés à des fins personnelles.»

(...) Selon certaines indiscretions, la pratique du racket sur les patriotes est courante et s'étend sur plusieurs régions du pays.⁵⁵

Dans l'une des dechras isolées de Jijel, un père, Boudraâ Tahar raconte, dans une lettre adressée au procureur de la République de Jijel en 1998, le drame qu'il vit avec la disparition de son fils Mohamed, lui-même père de cinq enfants, victime du traquenard d'un chef de milice :

⁵⁴ Aït Yahia, Lorsque les patriotes font la loi, Le FFS inquiet de la prise en otage du président d'APC, La Tribune, 4 janvier 1999.

⁵⁵ Fatma Haouari, Remous dans la commune de Merad (Tipaza), Le chef des Patriotes accusé de racket, El Watan, 30 janvier 2002.

Mon fils âgé de 35 ans avait un local commercial dans notre village et exerçait comme transporteur des fruits et légumes depuis 1981 avec mon véhicule que j'avais mis à sa disposition.

En 1994, avec les tragiques événements que vivait notre région, mon fils décida de fermer le local commercial et d'aller à Alger pour chercher un travail. Il avait laissé le véhicule à l'intérieur du local.

Au mois d'avril 1996, il apprendra que son véhicule lui avait été volé de son local par un groupe de miliciens dirigés par un ancien moudjahid. Dès qu'il apprit la nouvelle, il revint au village. Il alla au siège de la wilaya pour voir comment récupérer son véhicule. Il rencontra alors l'ancien moudjahid, un certain B. Mebarek qui était très connu au niveau de la wilaya. Il entretenait des relations très étroites avec l'officier responsable du secteur militaire.

Après une longue discussion entre eux, l'ancien moudjahid expliqua à mon fils que la situation était très difficile dans la région et que pour récupérer son véhicule, il fallait qu'il prenne les armes et s'engage dans la milice de la dechra. Mon fils, mis devant le fait accompli n'avait pas le choix. Il voulait coûte que coûte récupérer son seul bien qui lui permettait de nourrir sa famille.

Il le fit traîner de jour en jour jusqu'en juin 1996, date de l'installation d'un campement de la milice dans notre dechra, dirigé par cet ancien moudjahid. Ce dernier donna à mon fils un dossier à remplir en vue d'une autorisation de port d'arme et il lui donna rendez-vous pour le 06 juillet pour aller ensemble au secteur militaire pour récupérer l'arme de défense. Depuis cette date, je n'ai plus revu mon fils.

Si les chefs agissent à un « niveau supérieur », les simples miliciens eux aussi tentent dans cet état de déliquescence sociale avancée, d'obtenir leur part de butin de guerre. Ils s'adonnent au racket de modestes gens du village ou douar, sous la menace de leurs armes. Les citoyens récalcitrants, qui refusent ce chantage sont enlevés, voire exécutés dans le cadre de la « lutte anti-terroriste ».

Telle cette jeune habitante de Berbessa, localité située près de Koléa (Tipaza) qui raconte :

Je vous prendrais l'exemple de mon oncle maternel âgé de 41 ans, handicapé, père de huit enfants. Il travaillait et avait de l'argent. Les miliciens ont voulu le racketter. Il a refusé de marcher dans la combine. Il a été enlevé en 1995. Il a disparu à ce jour.

D'autres exemples existent. Je vous citerais la disparition de citoyens qu'on voulait racketter comme mon oncle. On les enlevait sur leur lieu de travail ou encore dans la rue, la plupart étaient retrouvés tués par balles ou égorgés devant le puits de Aïn Messaoud ou au Haouch Riacha, à l'oued de Doumia. C'étaient les lieux de prédilection où les miliciens jetaient leurs victimes.

Ces miliciens imposaient la terreur dans notre village. Ils réglaient des comptes avec ceux qui auparavant avaient des différends familiaux ou autres avec eux. Ils régnaient en maîtres sur le terrain.

M. Abdelhafid est un citoyen de 53 ans qui travaillait dans un domaine agricole. Il a été terrorisé par les miliciens. Ils ont kidnappé son fils qui a disparu depuis. Une année plus tard, ils l'ont kidnappé à son tour. C'est le milicien A. El Guebli qui l'a enlevé.

Il existe de nombreuses familles qui sont dans le même cas que nous.

S. Messaoud est un militaire depuis sept ans. Il a été kidnappé en 1996 après lui avoir tué ses deux enfants. Ses deux habitations ont été confisquées.

Ailleurs ils se font passer pour des « terroristes » et organisent de faux barrages pour racketter les automobilistes ou « ratissent » plaines et montagnes à la recherche de malheureux bergers à qui ils volent leurs troupeaux qu'ils revendent au marché.

Arrestations de miliciens

De nombreux cas ont été rapportés par la presse et certains ont été arrêtés en flagrant délit de « terrorisme ». C'est ainsi qu'en mars 1999, une patrouille de gendarmerie surprit une bande de miliciens déguisés en « GIA » organisant un faux barrage, braquant et rackettant des automobilistes près de Bouira.

En avril 2000, six miliciens étaient arrêtés à Séraïdi (Annaba) par les services de sécurité. Se faisant passer pour des membres d'un groupe armé d'opposition, ils s'attaquaient à de malheureux bergers pour leur subtiliser leur cheptel.

Il n'est pas rare aussi que ces miliciens, livrés à eux-mêmes, confisquent des biens et occupent les propriétés de familles accusées de soutenir les « terroristes » ou dont un membre a rejoint les maquis. C'est le cas de Mme M. Fatma Zohra de Boufarik, veuve de chahid (martyr de la guerre de libération nationale) dont le domicile avait été détruit par l'armée, sous prétexte que son fils Redouane aurait rejoint le maquis :

Le lendemain, le bulldozer de l'armée est venu et a réduit en ruines notre villa fruit de plusieurs décennies de travail de mon fils. Je suis allée alors me réfugier chez ma fille.

Ces ruines ont été alors occupées par un milicien qui voulait s'octroyer le terrain. Il me menaçait avec son arme lorsque je lui ai dit de sortir. J'étais contrainte de déposer plainte au tribunal. J'ai fini par obtenir gain de cause.

Fekrar Salim de Hadjout (Tipaza) que nous avons déjà présenté ci-dessus a eu à subir le diktat de son propre oncle milicien :

A ma sortie de prison en octobre 1997, je rejoins ma famille. A ma grande surprise, ma maison a été pillée et détruite. Le « patriote » Lakhdar Abderrahman, fusil à la main et avec des menaces de mort, me confisque ma maison. Dehors les intimidations contre mes amis du village continuent ; une façon à eux de m'isoler du reste du village. Fort d'une décision de justice pour regagner légalement mon domicile, je me précipite vers la gendarmerie de Hadjout, dans la wilaya de Tipasa, pour déposer plainte contre lui. Soutenu par Moussa, le chef de brigade de la gendarmerie de Hadjout et chef incontesté de cette localité, le « patriote » me menace et jure de me prendre tous mes biens. Sinon, dit-il « tu n'as qu'à prendre les armes et rejoindre le maquis ».⁵⁶

⁵⁶ Yahia Assam, La justice au pays des « klashs », Libre Algérie, 3-16 janvier 2000.

Milices et massacres

Si prompts à mener des ratissages, à chasser du « hallouf », à arrêter et à faire disparaître des citoyens, à organiser des vrais et des faux barrages et à parader devant les caméras de la TV française, beaucoup de ces miliciens furent souvent étrangement absents lors des massacres des populations alors qu'ils étaient sensés les protéger des incursions des « terroristes ».

De nombreux témoignages signalent cette carence patente ou cette absence lors de certains massacres.

L'exemple du massacre de Bentalha est assez éloquent. Alors que des dizaines d'individus armés égorgeaient plus de quatre cent enfants, femmes et vieillards, les miliciens du quartier étaient étrangement absents lors de cette nuit des longs couteaux.

Un survivant du massacre raconte :

Le soir du massacre, nous ne savions pas où étaient les patriotes. Nous étions étonnés de ne pas les voir ou les entendre. Généralement, nous les entendions au moment de leurs rondes irrégulières, même si nous ne les voyions pas. Ce n'est que plus tard que nous saurons où ils ont passé la nuit. Djeha et Boudjemaa se sont posés la question, parce qu'ils étaient les seuls à avoir riposté avec leurs armes. On apprendra que la plupart d'entre eux avaient été invités par M'rizek, le capitaine de l'armée, à Fort-de-l'Eau, un lieu de divertissement à l'extérieur d'Alger.⁵⁷

Le 21 avril 1997, un groupe armé et à cheval investit une ferme située à l'entrée de Bougara (Blida) connue sous le nom de Haouch Boughelaf et procéda à l'horrible massacre de 120 personnes dont des dizaines de femmes et d'enfants. Ce carnage a eu lieu à quelques centaines de mètres du local des miliciens. Ni les cris des supplicié(e)s ni les tirs d'armes ne les réveillèrent. La bande de criminels occupa la ferme durant toute la nuit pour perpétrer l'horrible carnage sans être aucunement inquiété.

Le 27 février 2001, huit membres de la famille Khelili ont été massacrés dans leur demeure par un groupe armé à Bou Haroun (Tipaza). Le siège de la milice était situé à quelques dizaines de mètres du lieu du carnage. Rappelons seulement, que cette famille massacrée était celle d'un « repenté ».

Le 12 mars 2001, onze personnes appartenant à la famille Fecih dont des femmes et des enfants seront assassinées dans leur domicile par une bande armée à Rabta, dans la périphérie de la ville de Tipaza, à près de 300 mètres selon la presse, du campement des miliciens. Ces derniers n'intervinrent pas selon le témoignage de nombreux habitants.

Le 13 janvier 2002, six citoyens appartenant à deux familles furent massacrés à leur domicile dans une cité de Khraïcia, dans la périphérie sud-ouest d'Alger où existait une milice qui ne fit rien pour éviter le massacre.

Les pertes au sein des milices et de leurs familles

Ce nouveau corps de supplétifs mis en place par les « janviéristes » constitue la première ligne de défense dans la lutte « antiterroriste » dans l'Algérie « inutile ».

⁵⁷ Nesroulah Yous. Qui a tué à Bentalha ?, op. cit., p. 215.

Il connût de nombreuses pertes humaines, du fait de l'armement rudimentaire dont était équipée la majorité de ses membres, de son inexpérience et de son exposition directe aux représailles des groupes armés.

Selon un décompte de presse, le chiffre des pertes humaines avoisinerait 1200 de 1994 à 2003. Mais la fiabilité de ce chiffre est contestable en raison de la censure imposée durant longtemps à la presse concernant la situation sécuritaire ce qui n'a pas permis à cette dernière d'accéder à la réalité des faits.

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 (premier semestre)	TOTAL
Morts	15	71	112	98	197	212	205	135	98	51	1194
Blessés	3	117	58	67	62	119	106	78	52	29	691

Tableau 1. Pertes annuelles des milices selon un décompte de presse

Nous pensons que ce chiffre est bien en deçà des réalités. Nous situons les chiffres de morts entre 4000 et 6000. La presse privée estime le chiffre des pertes pour la seule période de janvier 1998 à octobre 2001 à plus de 1700 morts.⁵⁸

Les pertes au sein des rangs de la milice semble avoir sensiblement augmenté et de manière paradoxale, après l'entrée en application de la loi dite de « concorde civile ». Les miliciens, considérés comme des « traîtres » dans certaines régions devenaient la cible facile des groupes armés (notamment le GSPC en Kabylie) mais aussi de citoyens victimes de la hogra qu'ils leur avaient imposé du temps de leur « grandeur ». *«Maintenant que les terroristes sont libres comme l'air et ont repris le train en marche, les Patriotes sont vus par la population d'un autre œil»* déclarait un milicien à la presse.⁵⁹

Séduits et utilisés à une période donnée dans le cadre de la politique d'éradication, quelques uns sont progressivement abandonnés ces dernières années par le pouvoir une fois certain d'avoir assuré sa survie. Certains miliciens, qui s'étaient sincèrement engagés, sans calculs, pour défendre la vie de leurs enfants et leurs modestes biens, furent désabusés et déposèrent les armes.⁶⁰ D'autres, suite à leurs abus criards furent désarmés par les autorités. Quant aux milices du 1^{er} collège et plus particulièrement leurs chefs, véritables seigneurs de guerre, ils continuent à faire prospérer leurs affaires à l'ombre de la tragédie et de leurs kalachnikovs.

Les familles de miliciens font l'objet, tout comme les familles des maquisards islamistes à de véritables vendettas. De nombreux massacres de familles entières ont été rapportés durant cette guerre.

L'un des plus importants carnages de familles de miliciens a eu lieu à Boukram, une bourgade située près de Lakhdaria (Bouira) qui sous la pression avait constitué un groupe d'autodéfense. En effet, le 14 septembre 1995, une centaine d'hommes armés déferla sur ce village et massacra des dizaines de personnes dont des femmes et des enfants. De nombreuses

⁵⁸ Aït-Chaâlal Mouloud, Les gardes communaux et les GLD cibles privilégiées, Le Jeune Indépendant, 11 octobre 2001.

⁵⁹ Nabila K., Après avoir été au charbon, les Patriotes déçus et peïnés, Le Jeune Indépendant, 17 janvier 2001.

⁶⁰ Salim H., Des Patriotes déposent les armes, Le Matin, 12 novembre 2000.

demeures furent incendiées par les assaillants. Les malheureux habitants de la localité passèrent des moments très difficiles, pris entre différents feux. Forcés à prendre les armes, ils furent à la fois la cible des groupes armés d'opposition mais aussi d'habitants de la région qui par peur de représailles de ces mêmes groupes armés, les mirent en quarantaine, comme nous le raconta un rescapé du village.

En octobre 1995, un groupe armé attaqua un bus transportant des miliciens et leurs familles à Rabta, près d'Aflou (Laghout). Dix-huit personnes dont des femmes et des enfants périrent sous les balles des assaillants.

Le 17 juin 1998, un groupe armé attaqua le domicile d'un milicien à Hammaïdia (Médéa) : le milicien et douze membres de sa famille furent tués, dix autres furent blessés.

Le 20 août 1999, un groupe armé attaqua le domicile d'un milicien à Ouzra (Médéa) où se déroulait une fête : 17 personnes furent tuées dont des femmes et des enfants.

La famille d'un milicien composée de sept personnes (dont cinq enfants) fut décimée par un groupe armé le 10 septembre 1999 à Hassi Bahbah (Djelfa).

Six membres de la famille d'un milicien (l'épouse et les cinq enfants) furent tués le 9 octobre 2000 à leur domicile par un groupe armé à Zemmoura (Relizane).

Un milicien et cinq membres de sa famille furent massacrés à leur domicile le 19 mars 2002 par un groupe armé à Zeraïkia, près de Souk El Had (Relizane).

Sept membres d'une famille de milicien dont quatre enfants furent massacrés et quatre autres blessés le 19 avril 2002 par un groupe armé dans la localité de Sidi Akacha, près de Ténès (Aïn Defla). Le père de famille échappa à la mort.

Quatorze citoyens, membres d'une même famille et dont le père est membre de la milice locale, furent massacrés le 26 mai 2003 par un groupe armé au douar d'Aïn Soltane (Chlef). Six enfants figureraient parmi les victimes.

Milices et « boulitique »

Conscients d'être à l'avenir un enjeu de pouvoir, et voulant peut-être en faire un véritable lobby et une force de pression, certains cercles du pouvoir tentèrent d'initier une structuration, voire une unification de ces formations paramilitaires disparates. L'idée « d'Assises des patriotes » fit son bout de chemin, plus particulièrement après la désignation de Bouteflika à la présidence de la République et la « concorde civile » dictée par le DRS qu'il endossa. Les principaux seigneurs de la guerre se voyaient menacés par les nouvelles (et fausses) données politiques. C'est ainsi qu'une coordination des « patriotes » algériens de légitime défense (CPALD) verra le jour en 2000. Inquiets d'être sacrifiés sur l'autel de la « concorde civile », d'être lâchés par les autorités et que des comptes leur soient demandés par les familles des victimes, ils tenteront de monter au créneau. Profitant de la publication par le quotidien gouvernemental *El Moudjahid* d'un rapport confidentiel adressé par Amnesty International en octobre 2000 au président de la République dans lequel, entre autre est mis en exergue le rôle de ces milices dans l'aggravation de la guerre, les représentants des miliciens regroupés dans cette coordination, tout en s'élevant contre les « accusations » d'Amnesty International tenteront, dans un communiqué de presse daté du 14 octobre 2000 de motiver les raisons de leur action . Ils

"ont (miliciens) spontanément accepté de prendre les armes pour défendre leurs familles et leurs biens contre les terroristes et participé efficacement aux côtés de l'armée et des autres services de sécurité dans la protection des personnes et des biens publics et privés".

et d'exposer ensuite le problème qui les taraude le plus, à la lumière de la nouvelle fausse donne de la « concorde civile » :

Nous sommes non seulement menacés par les terroristes mais également par la loi sur la concorde civile. Que sera notre devenir? Allons-nous être jugés pour avoir combattu ceux qui ont bénéficié de la grâce amnistiante, ou ceux qui ont été élargis par l'amnistie ? Allons-nous être désarmés et jetés en pâture aux membres de l' AIS dont les chefs errent en toute liberté avec armes et arrogance? Allons-nous effacer toutes ces années durant lesquelles nous avons vécu impuissants la mort de nos proches et collègues? Et, surtout, va-t-on un jour remettre en cause le sacrifice de ceux qui ont donné leur vie et continuent à le faire pour ce pays ?

Cette coordination n'hésitera pas à exiger du pouvoir de décréter un texte de loi par voie référendaire (!) afin de les protéger des « aléas de la vie » et pour faire prévaloir leurs droits moraux. Implicitement, cette coordination réclamait, elle aussi l'amnistie des miliciens.⁶¹

Cette coordination ne fit pas long feu. Certains « décideurs » voyaient d'un mauvais œil ces formations paramilitaires se structurer et venir chasser sur leur terrain.

Beaucoup de ces seigneurs de la guerre firent cependant leur entrée dans la vie politique virtuelle du pays. Le RND et d'autres micro-partis comptent de nombreux miliciens dans leurs rangs. Certains sont « élus » maires, d'autres se virent offrir des strapontins de « députés » à l'assemblée nationale. Avec une certaine pointe d'humour caustique, Abane Badis écrit :

Les « patriotes » se découvrent même une nouvelle vocation : la politique et la démocratie. Certains sont des députés ou des élus locaux et prétendent avoir une salive infaillible, parce qu'ils ont fait couler le sang du terrorisme. Les milices enfantées par la dictature qui épouse la guerre, héritent du clanisme, se développent par le clientélisme et s'enveloppent de populisme pour cacher leurs vices.⁶²

Le 7 novembre 1995, Zidane El Mekhfi, le chef de la milice de Lakhdaria intervint à la télévision d'Etat pour faire campagne pour le général Zeroual, candidat « indépendant » aux « élections » présidentielles. Quelques mois plus tard il se vit offrir un fauteuil de « député » à l'assemblée nationale, sous l'étiquette du RND.

Beaucoup de chefs de milices et promus DEC durant les premières années de la guerre se firent « élire » maires de leurs communes sous l'étiquette généralement du RND.

Les « premiers ministres » du pouvoir apparent n'hésitèrent pas à réunir les miliciens lors de visites de travail dans les wilayas ou à tenir des meetings avec eux lors des campagnes électorales de 1995 à 1997.

Le 6 avril 1996, le « premier ministre » en visite au douar d'Ouled Lakhdar, dans l'Oranie réunit une centaine d'éléments des comités d'autodéfense afin de les féliciter pour leur action de défense des « valeurs républicaines » et pour leur annoncer la fin prochaine du terrorisme.

Le 27 mai 1997, le premier ministre Ahmed Ouyahia et Zidane El Mekhfi, chef de la milice de Lakhdaria tinrent un meeting au stade de la ville avec des centaines de miliciens de

⁶¹ S.T., Une coordination pour des droits, El Watan 15 octobre 2000 et H. Ameyar, Les patriotes réagissent aux accusations d'Amnesty International, Liberté, 15 octobre 2000.

⁶² Abane Badis, La guerre : le nerf de l'argent, Algeria-Watch, < <http://www.algeria-watch.org/farticle/argent.htm> >

la région, convoqués pour l'occasion afin de « préparer » les élections législatives dont l'opinion connût par la suite les résultats et la fraude massive qui s'y est déroulée.

Le 06 mai 1998, le même premier ministre fit une visite aux miliciens de la région de Skikda et leur rendit un vibrant hommage pour avoir « sauvé l'Algérie ».

A titre d'illustration de cette pratique politique dévoyée, la chronique de la journée du jeudi 23 octobre 1997, date des « élections » municipales et de wilaya montre, comment ces milices avaient activement participé à la vie « boulitique » et à leur manière, jouant un rôle déterminant dans le « succès » de ce scrutin. Une véritable tragi-comédie.

Dans la commune d'El Karimia (Chlef), la voiture d'un candidat aux élections (HMS) fut mitraillée par un milicien du RND.

Dans la commune d'Aomar (Bouira), deux candidats indépendants furent blessés par balles par des miliciens.

A Hameur El Aïn (Tipaza), un militant du FFS fut blessé au visage par un coup de crosse d'un milicien.

A Baba Hassan (Alger), des miliciens du RND menacèrent avec leurs kalachnikovs, des militants du FFS qui protestaient contre les fraudes criardes.

Un « député » de Hamas fut roué de coups par des miliciens à Beni Tamou (Blida) alors qu'il voulait participer à la surveillance du scrutin.

A Cherchell (Tipaza), des miliciens menacèrent de leurs armes et chassèrent des militants du FLN qui dénonçaient la fraude massive dans leur circonscription.

A Chenoua (Tipaza), c'étaient les miliciens qui « activaient » dans les bureaux de vote.

Ces faits ne se déroulèrent pas dans la république bananière des tontons-macoutes de Duvalier, quelque part dans la mer des Caraïbes mais bel et bien en Algérie à l'ère de la démocratie spécifique et à l'orée du 21^e siècle !

Conclusion

En créant ces milices, le pouvoir pensait faire basculer des pans entiers de la population dans le conflit armé qui l'opposait aux islamistes. Ce fut un échec, car la population, dans sa majeure partie ne bascula pas dans cette stratégie de guerre civile et ce malgré tous les ingrédients en place (campagne haineuse d'une certaine presse et de la minorité de boutefeux, misère ambiante, hogra, injustices...). Malgré les graves dérives signalées, l'Algérie ne connut pas ce qu'a connu le Liban, la Somalie ou le Libéria. Dans sa grande majorité, le peuple ne se trompa pas de cible. Il persista à croire que le régime en place est le principal responsable du drame national et ce malgré l'impressionnante campagne de mystification entreprise pour dénaturer la réalité de la crise nationale.

Outre l'échec de cette stratégie d'embrasement, la « privatisation » de la guerre traduit également l'échec du pouvoir - qui aime se confondre avec l'Etat - à assurer et garantir la sécurité de ses concitoyens, dont il a théoriquement la responsabilité, ce qui montre encore une fois son incapacité criarde à gérer la chose publique.

Il est clair que l'armement de ces supplétifs entrainait dans le cadre de la politique planifiée d'éradication d'une partie de la population. Tout comme les autres forces utilisées sur le terrain de la lutte « anti-terroriste » ils procédèrent eux aussi à la torture, au kidnapping et aux exécutions sommaires des citoyens. Reprenant le slogan de l'un des idéologues de l'éradication, le quotidien El Watan du 6 avril 1996 concluait une série de dix-neuf reportages

sur les milices en ces termes : « *en remportant d'importantes victoires sur les hordes intégristes armées, elles (les milices) sont en train de faire changer la peur de camp, comme l'avait prédit Rédha Malek.* » Il ne s'agissait donc plus de protéger mais bel et bien de terroriser.

Si la création des milices signe l'échec certain et patent d'une politique, la question qui se pose actuellement est de savoir quel est le devenir de ces formations paramilitaires et plus particulièrement des milices du 1^{er} collège, celle de certains partis et de potentats locaux ?

Le pouvoir pourra-t-il désarmer facilement cette frange de miliciens ?

Il est certain que certains cercles du pouvoir réel et leurs satellites de la « société civile » ont tenté à maintes reprises de récupérer cette force que constituent ces milliers de supplétifs armés, comme l'attestent les multiples tentatives de structuration et d'unification de leurs rangs, pour en faire un moyen de pression dans le cadre de la féroce lutte pour le partage de la rente. Il semble cependant que le noyau dur du pouvoir réel soit resté vigilant et ferme sur cette question. Toutes les tentatives de structuration ont échoué.

Autre question que se pose l'observateur. Ces milices et plus particulièrement certains de leurs chefs ne risquent-ils pas d'être sacrifiés demain avec les témoignages et les preuves accablantes sur les milliers de crimes contre l'humanité commis durant cette guerre et qui s'amoncellent chez les ONG, les avocats internationaux et autres organisations de lutte contre l'impunité ? Les auteurs de l'éradication, une fois l'heure des comptes arrivée - et elle est inéluctable - ne risquent-ils pas de se décharger sur ces supplétifs, comme ils commencent déjà à le faire avec certains policiers, militaires, sous-officiers, gendarmes et miliciens jetés en pâture, pour tenter de dégager vainement leur responsabilité dans la tragédie et faire croire qu'il ne s'agit nullement d'un plan global d'action conçu à un niveau supérieur et planifié à l'échelle nationale, mais d'actes isolés d'individus n'engageant que leur personne ?⁶³

La question reste posée !

⁶³ Lors de la visite durant l'été 1998 du panel, délégué par le secrétaire général de l'ONU, pour effectuer une mission d'information, le ministère de la Justice lui a remis un document intitulé « Etat illustratif des procédures judiciaires engagées contre les auteurs de dépassements ». Y sont répertoriés 93 cas de dépassements, dont 34 sont commis par les membres de groupe de légitime défense (miliciens) et 18 gardes communaux, tandis que n'y figurent que 4 militaires. In Ali Haroun et autres, Algérie, Arrêt du processus électoral, Réponse à la plainte du 25 avril 2001 déposée contre le général Khaled Nezzar, Publisud, Paris 2002, p. 309-312.

ANNEXE I

VICTIMES DES MILICES DE RELIZANE

1. Exécutions sommaires :

Nous avons recensé grâce au travail courageux de Mohamed Smaïn et des autres défenseurs des droits de l'homme et grâce aux témoignages des familles de victimes de Relizane et sa région, 34 cas d'exécutions sommaires opérées par les miliciens de la wilaya de Relizane :

1. Abed Ahmed, 35 ans, demeurant à Djédioua (Relizane), a été enlevé avec son père Laïd, le 17 avril 1995 à 23 heures par le chef de la milice du village de Djédioua accompagné de membres de sa bande. Il a été retrouvé mort, ainsi que son père le lendemain matin dans un champ d'oliviers à la sortie nord du village. Son visage portait des traces de brûlures.
2. Abed Laïd, 65 ans, restaurateur et son fils Ahmed demeurant à Djédioua (Relizane) ont été arrêtés le 17 avril 1995 à 23 heures, à leur domicile par le chef de la milice de ce village et sa bande. Il a été retrouvé mort ainsi que son fils, le lendemain matin, le visage brûlé dans un champ d'oliviers à la sortie nord de Djédioua.
3. Amari Abdelkader, 60 ans, cheminot, sympathisant du FIS, demeurant à Relizane, enlevé de nuit en avril 1995 par des miliciens dirigés par leur chef et des militaires. Retrouvé mort à la périphérie de la ville.
4. Aoun Youcef, âgé de 30 ans, handicapé, demeurant à Relizane, a été arrêté à son domicile le 23 mars 1995 à 22h par le chef de la milice de la ville, accompagné de membres de sa bande. La victime sera retrouvée morte le lendemain, le corps portant des traces de violence (tête écrasée et brûlures du corps) à 100 m du poste de la milice d'El Hmadna.
5. Assli Benyassaâd, 36 ans demeurant rue Taki Ahmed à Djédioua, arrêté à son domicile le 17 avril 1995 par le chef de la milice du village, accompagné de son fils et d'autres miliciens. Retrouvé mort le lendemain dans un champs d'oliviers à la sortie nord du village, le visage défiguré par des brûlures.
6. Azouz Redouane, 33 ans, demeurant à Relizane, arrêté a son domicile le 23 mars 1995 par le chef de la milice de la ville accompagné de ses hommes. Son corps sera retrouvé le lendemain matin à 100 m du siège de la milice de H'madna.
7. Beldjillali Kamel, 27 ans, demeurant à Ammi Moussa (Relizane), universitaire, arrêté le 13 avril 1995 à 23h 25 à son domicile par le milicien B. accompagné de militaires. Retrouvé mort le 19 avril 1995 au lieu dit Boughaïden, dans la commune de Had Chekala. Il avait les poignets attachés par du fil métallique et le visage brûlé. D'autres corps ont été retrouvés sur le même lieu. Tous ont été enterrés par des habitants de Had Chekala. Les familles n'ont été informées que dix jours plus tard. L'officier responsable de cette arrestation est connu.

8. Belgrinat Mohamed âgé de 40 ans, demeurant a Djédioua enlevé a son domicile le 17 avril 1995 à 20h30 par des miliciens du village et de Relizane. Retrouvé mort le lendemain matin a la sortie de Djédioua.
9. Belkébir Adda, 32 ans, demeurant à Ouled Sidi el Mihoub (Djedioua, Relizane) enseignant de profession, arrêté à son domicile le 9 mars 1995 par la milice locale. Il sera retrouvé mort, deux jours plus tard, dans un champ à la sortie nord de Djedioua.
10. Benabdallah Benada, 30 ans, originaire de la commune de Ouarziane (Relizane) a été arrêté par des gendarmes et des miliciens le 1er mai 1994 en représailles à la mort de gendarmes lors d'un attentat selon le témoignage de sa famille. Son cadavre sera retrouvé mutilé à la périphérie du douar.
11. Benaïssa Abdelkader, 36 ans, demeurant à Ammi Moussa (Relizane), arrêté à son domicile le 12 avril 1995 par le milicien B. accompagné de militaires. Il a été porté décédé sur les registres de l'état-civil de la commune de Ammi Moussa par les gendarmes. Il aurait été enterré dans la localité de Meknassa par des habitants de la région qui auraient retrouvé son corps. La famille n'a jamais été informée.
12. Benaïssa Benaïssa, 53 ans, demeurant à la cité de la DNC de Relizane, aurait été, selon le témoignage de sa famille, assassiné en avril 1995 devant la porte de son domicile par le chef de la milice et DEC en personne.
13. Benatia Abed, 60 ans, employé dans un supermarché à Relizane, enlevé en avril 1995 par des miliciens en présence de leur chef et DEC de Relizane. Retrouvé mort à la périphérie de la ville.
14. Boualem Miloud, 50 ans, commerçant, demeurant à Relizane, enlevé en avril 1995 par des miliciens de la ville dirigés par leur chef et DEC de Relizane. Retrouvé mort à la périphérie de la ville. Sa maison sera détruite en 1996 par la même bande qui l'avait enlevé auparavant.
15. Bounab Mohamed, 27 ans, demeurant à Bendaouad, enlevé du domicile avec son père Bakhada le 03 mars 1995 par la milice de Relizane dirigée par son chef. Retrouvé mort ainsi que son père le lendemain de son enlèvement à la sortie du village.
16. Bounab Bakhada, 51 ans, commerçant, demeurant à Bendaouad, enlevé ainsi que son fils Mohamed à son domicile le 3 mars 1995 à minuit par le DEC et chef de la milice de Bendaouad. Retrouvé mort ainsi que son fils le lendemain à la sortie du village de Bendaouad.
17. Bouziane Ali, demeurant à Djédioua (Relizane), a été enlevé par la milice de la localité en 1995. Son cadavre sera retrouvé dans l'oued.
18. Chaâba Mohamed, demeurant à Djédioua (Relizane), a été enlevé par la milice de la localité en 1995. Son cadavre sera retrouvé dans l'oued.
19. Chahloul Salah, milicien, demeurant à Relizane, tué en février 1996. Officiellement, le crime est attribué aux « terroristes ». Le fils de victime accuse nommément le chef de la milice de Relizane d'être l'auteur de son assassinat.

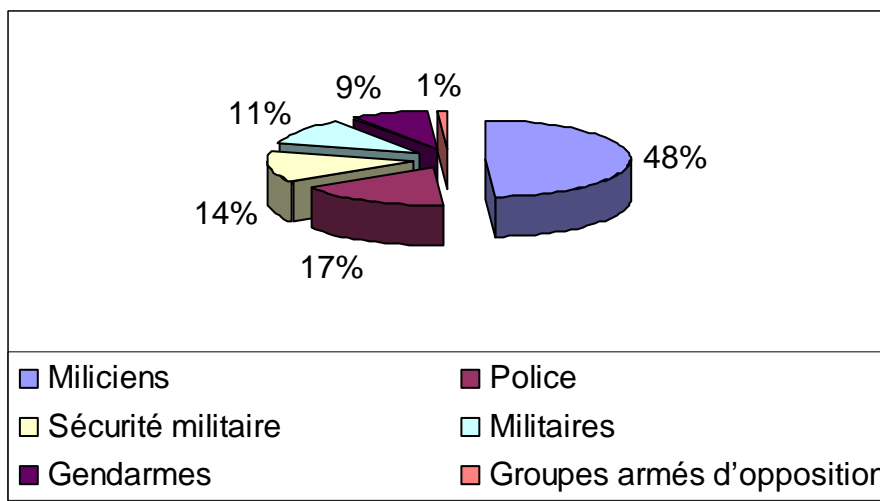
20. Chaïb Abdelkader, 24 ans, originaire de la commune de Ouarziane (Relizane) a été arrêté par des gendarmes et des miliciens le 1er mai 1994 en représailles à la mort de gendarmes lors d'un attentat. Son cadavre sera retrouvé mutilé à la périphérie du douar.
21. Chebouti Abderrahmane, 30 ans, originaire de la commune de Ouarziane (Relizane) a été arrêté par des gendarmes et des miliciens le 1er mai 1994 en représailles à la mort de gendarmes lors d'un attentat. Son cadavre sera retrouvé mutilé à la périphérie du douar.
22. Ferfour Abdallah, 52 ans, marié, commerçant, demeurant à El Guettar-centre (w. Relizane), enlevé le 9 novembre 1994 à 22 h à son domicile par quatre civils armés qui se sont introduits chez lui. Deux des ravisseurs avaient pu être identifiés par la famille. Il s'agirait des chefs des milices de Djédioua et de Relizane, venus à bord d'une Peugeot 504. Le lendemain, son cadavre sera retrouvé au lieu dit Les Oliviers à Djédioua.
23. Gueloua Mohamed, 31 ans, demeurant à Relizane enlevé à son domicile le 17 mars 1995 à 1 h du matin par le DEC de Relizane et sa milice, venus à bord d'un véhicule de marque Peugeot 505 appartenant à la commune de Relizane. Son cadavre sera retrouvé à la morgue de l'hôpital une semaine après son enlèvement.
24. Kalai Bouabdallah, 32 ans, marié, demeurant à Djédioua (Relizane), ouvrier électricien à l'Etora , enlevé à son domicile dans la nuit du 17 au 18 avril 1995 par le chef de la milice de Relizane, portant une tenue militaire accompagné d'un civil armé. Sa famille apprendra qu'il serait mort et inscrit à l'état-civil de la mairie comme décédé le 18 avril 1995.
25. Laazri Benaouda, 60 ans, professeur, tué le 9 juin 1994 lors d'un attentat devant son domicile alors qu'il était en compagnie de Benaïssa Abdelkader lui aussi mort sur le coup et de Benarbi Mokhtar, grièvement blessé. Les auteurs de l'attentat étaient des miliciens connus par les familles des victimes et les témoins de la scène. Ils circulaient à bord d'un véhicule de type Mazda, n° 385 – 48 à partir duquel, ils ouvrirent le feu sur leurs victimes.
26. Madani Abed, 45 ans, demeurant à Djédioua (Relizane), arrêté a son domicile le 17 avril 1995 à 02 h par les chefs des milices de Djédioua et de Relizane, accompagnés de plusieurs miliciens. Retrouvé mort le lendemain matin à la sortie de Djédioua, le visage brûlé.
27. Mahi Baghdad, 36 ans, demeurant à Djédioua (Relizane), enlevé à son domicile le soir du 09 mars 1995 par des miliciens. Son cadavre sera retrouvé, deux jours après son arrestation, dans un champ à la sortie de Djédioua.
28. Mehdaoui, 70 ans, gardien dans un hammam de Relizane, enlevé en avril 1995 par le chef de la milice de la ville, accompagné de ses hommes. Retrouvé mort à la périphérie de la ville.
29. Mouloud Dahmane, 50 ans, demeurant à Relizane, aurait été tué en avril 1995 vers 19 heures lors d'un attentat perpétré au centre-ville par des miliciens circulant à bord d'un véhicule Mazda selon le témoignage de sa famille.

30. Ouridi Lahbib, demeurant à Djédioua (Relizane), a été enlevé par les miliciens du village en 1995. Son cadavre sera retrouvé le lendemain matin dans l'oued.
31. Rezzag Benaouda, demeurant sur la route de Sidi M'Hamed Benali (Relizane), commerçant, enlevé de nuit en avril 1995 par des miliciens de Djédioua menés par leur chef. en présence de leur chef. Retrouvé mort à la périphérie de la ville.
32. Salem Mohamed, 42 ans, Imam, demeurant à El Guettar (w. Relizane), enlevé le 9 novembre 1994 à 22 h à son domicile par 4 personnes armées dont deux en civil identifiées (responsables de la DEC et miliciens de Djédioua), venues à bord d'une 504 et d'une Fiat rouge. Le 10 novembre, son cadavre sera retrouvé à Djédioua au lieu dit les Oliviers.
33. Smaïn Benkhedda, 36 ans, journalier, arrêté en plein jour au marché de Relizane en avril 1995 par des miliciens menés par leur chef et DEC de Relizane et les services de la police. Dix jours après, son cadavre sera retrouvé à Guerboussa, à 30 km de Relizane.
34. Smaïn M'Hamed, 24 ans, demeurant à Relizane, enlevé en avril 1995 par des miliciens menés par leur chef et DEC de Relizane. Retrouvé mort à la périphérie de la ville.

2. Les disparitions forcées :

La wilaya de Relizane, compte 198 « disparus » inscrits auprès de la section locale de la LADDH. Il s'agit bien sûr d'un chiffre non exhaustif. Quatre vingt dix sept (97) d'entre eux ont été enlevés par la milice locale dans l'ensemble de la wilaya et 58 pour la seule ville de Relizane. Ce qui signifie que près de la moitié des « disparitions » l'a été par les bandes de miliciens de la région.

Auteurs	Nombre	%
Miliciens	97	48 %
Police	33	17 %
Sécurité militaire	27	14 %
Militaires	22	11 %
Gendarmes	17	09 %
Groupes armés d'opposition	02	01 %
Total	198	100 %



Dans notre travail de recensement, nous avons pu retrouver quant à nous, 88 cas de « disparitions » dont seraient responsables les miliciens de la région :

1. Abdelhadi Ali, 40 ans, enlevé le 1^{er} novembre 1995 par les miliciens de Relizane
2. Aïche Djillali, 37 ans, enlevé le 08 avril 1995 dans la commune de Hamri (Relizane) par des miliciens.
3. Aïssaoui Rachid, 31 ans, enlevé le 16 août 1994 par les miliciens de Relizane.
4. Akeb Sadek, 26 ans, enlevé le 12 janvier 1995 par les miliciens à Relizane
5. Ameer Mohamed, 51 ans, enlevé le 04 janvier 1995 à Bendaouad (Relizane) par des miliciens et des gendarmes.
6. Amrani Bouziane, 47 ans, enlevé le 06 août 1994 par des miliciens à Relizane.
7. Aroui Miloud, 41 ans, enlevé en 1995 par des miliciens à Relizane.
8. Azzi Mohamed, 44 ans, demeurant à Djédioua (Relizane), enlevé par la milice du village le 4 avril 1995 selon le témoignage de sa famille.
9. Baghdadi Ali, 41 ans, enlevé le 23 août 1996 par les miliciens à Relizane.
10. Baz Belkacem, demeurant à Djédioua (Relizane), enlevé le 4 avril 1995 par la milice du village.
11. Bekhti Larbi, 44 ans, enlevé le 9 novembre 1994 par les miliciens de Relizane.
12. Beladhane Abdelkader, 30 ans, enlevé le 14 mai (ou 14 décembre) 1995, par des miliciens et des militaires à Relizane selon le témoignage de sa famille.
13. Belalia Abderrahmane, 65 ans, enlevé le 5 octobre 1996 par les miliciens de Relizane.
14. Belhaïk Djelloul, 45 ans, enlevé le 16 mars 1995 par la milice de Relizane.
15. Belkadi Abdelkader, âgé de 65 ans enlevé en 1996 par la milice de Relizane.

16. Belouz Lakhdar, 25 ans, enlevé le 24 juillet 1995 par la milice de Relizane.
17. Benmériem Boudjemaâ, 24 ans, enlevé le 22 mars 1995 par des miliciens à la cité Zaghloul de Relizane.
18. Bensaâd Benaouda, 21 ans, enlevé en 1995 à la Cité Zaghloul de Relizane par des miliciens.
19. Bensaha Aoued, 49 ans, enlevé le 28 janvier 1995 à Relizane par des miliciens accompagnés d'agents de la sécurité militaire.
20. Bensatal Aoued, 21 ans, enlevé le 22 août 1996 par la milice de Relizane.
21. Benahmed Habib, 60 ans, enlevé le 4 juillet 1996 par la milice de Relizane.
22. Benali Rached, 32 ans, enlevé le 1^{er} février 1995 à Chmérik par des miliciens et des agents de la SM.
23. Benarbia Abdelkader, 63 ans, enlevé le 1^{er} novembre 1996 à Bendaouad (Relizane) par des miliciens.
24. Benarbia Menouar, 25 ans, enlevé le 1^{er} novembre 1996 à Bendaouad (Relizane) par des miliciens.
25. Benchaiïab-Draa Mohamed, 65 ans, enlevé le 23 août 1996 par la milice de Relizane.
26. Bendella Nacer, 63 ans, enlevé le 26 septembre 1996 par la milice de Relizane.
27. Benhamou Abdallah, 51 ans, enlevé le 06 juin 1995 à Sidi M'hamed Benaouda (Relizane) par des miliciens.
28. Benmelka Mohamed, 32 ans, enlevé le 23 juillet 1995 par la milice de Relizane.
29. Bensetti Abdelkader, 42 ans, enlevé en août 1995 par la milice de Relizane.
30. Benyahia Abdelkader, 55 ans, demeurant dans la commune de Zemmoura (Relizane), militant du FIS, enlevé à son domicile le 6 août 1995 à 4h 30 par des individus en civil en présence de ses filles et de son épouse. Il avait été suivi auparavant par des individus armés de la milice de la région et il s'en était plaint au maire de la commune. Son épouse a fait une déclaration à ce dernier le 8 août 1995. La famille a changé de domicile après l'enlèvement. Par la suite, la maison a été détruite par les miliciens qui avaient déjà intimidé la famille avec des graffitis la traitant de «terroriste». Trois fils de la victime ont également été enlevés et sont portés disparus selon ses proches.
31. Benyamina Menouar, 50 ans, enlevé le 13. Mai 1996 par des miliciens de Relizane
32. Berkaoui Lazreg, 43 ans, enlevé le 3 août 1995 par des miliciens de Relizane
33. Bettahar Belkacem, 46 ans, enlevé le 24 octobre 1994 par des miliciens à Bendaouad (Relizane).

34. Bouabdallah Chikh, 38 ans, enlevé en 1994 par des miliciens de Relizane
35. Boudjella Adda, 39 ans, enlevé le 16 octobre 1995 par des miliciens de Relizane
36. Boulenouar Ahmed, 41 ans, enlevé le 17 avril 1995 par les miliciens de Djediouia (Relizane).
37. Bounab Abdallah, 44 ans, enlevé le 4 septembre 1994 par des miliciens de Relizane
38. Bouras Ahmed, 31 ans, enlevé le 2 octobre 1996 par des miliciens à El-Hmadna (Relizane).
39. Bousaïd Faouzi, 30 ans, enlevé le 01 novembre 1993 par des miliciens de Relizane.
40. Bouzouina Mahmoud, 41 ans, enlevé le 15 août 1994 par des miliciens de Relizane.
41. Brahimi Abdallah, 31 ans, enlevé le 13 mai 1995, par des militaires et des miliciens de Relizane
42. Chaïb Lazrag, 42 ans, enlevé le 16 août 1994 par des miliciens de Relizane.
43. Charef Moussa, 37 ans, enlevé le 16 août 1994 par des miliciens de Relizane.
44. Chari Mohamed, 31 ans, enlevé le 09 avril 1995 par des miliciens à Djediouia (Relizane).
45. Cherifi Ali enlevé en 1997 par le chef de la milice et DEC (maire désigné) de Relizane
46. Dahibi Ahmed, 33 ans, enlevé en 1995 par des miliciens de Relizane.
47. Derouiche Abdelkrim, 31 ans, demeurant à Relizane est enlevé le 22 août 1996 à son domicile par le chef de la milice de la ville et président de la Délégation exécutive communale (maire désigné) accompagné de ses hommes, venus à bord d'un véhicule appartenant à la sécurité militaire, selon le témoignage de sa famille. Le surlendemain, le chef de la milice et sa bande enlèveront son frère Benatia.
48. Derouiche Benatia, 33 ans, marié et père de deux enfants, employé à la Cnasat, domicilié à Relizane, ex-membre du SIT (syndicat islamique du travail) est enlevé le 24 août 1996 par le chef de la milice locale et président de la Délégation Exécutive Communale accompagné de ses hommes et de militaires.
49. Djaafar Mohamed, 43 ans, marié et père de 7 enfants, électromécanicien, demeurant à Djédioua (Relizane), enlevé le 8 octobre 1996 par des miliciens dirigés par leur chef et DEC (maire désigné) du village.
50. Djidjeli Nacereddine, demeurant à Djédioua (Relizane), ancien maire élu du FIS de Djédioua a été enlevé en 1995 à son domicile par le chef de la milice locale.
51. Farès Djilali, 19 ans, célibataire, sans profession, résidant à Ouled Ayache (Relizane). Enlevé le 5 août 1996 sur la route de Djédioua par des miliciens en présence de deux témoins connus de la famille. La camionnette dans laquelle il circulait a été saisie. Les

miliciens étaient au nombre d'une vingtaine et parmi eux figuraient Abed Mohamed, Tabtoub Abdelkader et Karousi Hacène selon le témoignage de sa famille.

52. Fellahi Ahmed, 40 ans, marié, veilleur de nuit au souk el fellah de Djédioua (Relizane), demeurant dans la commune de Hamri (w. Relizane), enlevé le 28 août 1995 devant le siège de la mairie de Djédioua en présence de son fils Belkacem par des policiers et le président de la DEC et chef de la milice locale.
53. Ferfour Abdallah, 52 ans, enlevé le 9 novembre 1994, par des miliciens de Relizane. Des rumeurs ont fait état de son exécution.
54. Frih Djillali, 25 ans, enlevé le 17 août 1996 par des miliciens de Relizane.
55. Frih Mustapha, 29 ans, marié, infirmier de profession, demeurant à Relizane, arrêté le 17 août 1996 à 23 h à Relizane chez son voisin Haou Ali par des miliciens et des membres de la SM.
56. Gherbaoui Abdelkader, 35 ans, enlevé le 08 avril 1995 à Djediouia par des miliciens.
57. Guenoune Mohamed, 32 ans, enlevé le 25 mars 1995 par des miliciens de Relizane.
58. Hadj Abed Saïdane, 48 ans, enlevé en septembre 1996 par des miliciens de Relizane.
59. Haïk Djelloul, 45 ans, enlevé le 16 mars 1995 par des miliciens de Relizane.
60. Haloui Mohamed, 40 ans, marié, gardien d'école à Relizane, arrêté le 8 avril 1995 à 1 h du matin à son domicile par des membres de l'armée et de la milice cagoulés. L'arrestation a été effectuée sur ordre du chef de la milice de Djediouia.
61. Kacem Mokdad, 46 ans, enlevé le 21 décembre 1994 par des miliciens de Relizane.
62. Khaldi Amar, 44 ans, enlevé le 16 août 1994 par des miliciens de Relizane.
63. Lahmer Abdou Nouredine, 41 ans, enlevé le 16 août 1994 par des miliciens de Relizane.
64. Lakehal Mohamed, né le 10 août 1935, marié, demeurant dans la commune de Béni Dergoun (Relizane), arrêté le 7 Août 1996 à 9 h du matin à son domicile par le chef de la milice de Djedioua accompagné de membres de sa bande.
65. Mabrouk Mohamed, enlevé en 1995 par des miliciens de Relizane.
66. Madani Messaoud, 45 ans, enlevé le 7 avril 1995 par des miliciens de Relizane.
67. Madjadi Saïd, 47 ans, enlevé le 16 août 1994 par des miliciens de Relizane.
68. Mahdaoui El Hadj, 34 ans, enlevé le 21 décembre 1993 par des miliciens de Relizane.
69. Mamache M'hamed, 27 ans, enlevé le 03 février 1995 à Bendaouad (Relizane) par des miliciens et des gendarmes.

70. Medjeded Abdelkader, 63 ans, enlevé le 17 mars 1995 par des miliciens de Relizane.
71. Merzous Aoued, 35 ans, enlevé en août 1995 par des miliciens et des militaires à Relizane.
72. Miloud-Ameur Mohamed, 51 ans, célibataire, sans profession, demeurant à Meriema (Relizane), enlevé le 28 octobre 1995 à 13 h par deux miliciens dont un nommé D. A. dit Ould Malih et trois autres civils qui seraient peut être des membres de la SM de Relizane et venus à bord d'une Toyota.
73. Miloud-Ameur Mokhtar, 18 ans, célibataire sans profession, résidant à Bendaouad (Relizane), enlevé le 10 août 1995 à 14 h à la ferme Kaid Ameur, où son oncle avait loué une terre. Les auteurs de l'enlèvement seraient des militaires et des civils accompagnés de deux miliciens connus, qui sont D. A. et F. M., venus dans des véhicules de l'armée.
74. Mohammedi Mohamed, 61 ans, enlevé le 5 octobre 1996 par des miliciens de Relizane.
75. Rachedi Mohamed (ou Abdelkader), né en 1924, marié, agriculteur, demeurant à Relizane, arrêté le 2 août 1995 à 2h du matin à son domicile qui avait été encerclé par la milice de Relizane.
76. Reguieg Ahmed, 42 ans, enlevé le 15 janvier 1996 par des miliciens de Relizane.
77. Saidane El Hadj Abed, 48 ans, marié et père de 7 enfants, commerçant, responsable du bureau des fils des Chouhadas (fils des martyrs de la guerre de libération), demeurant à Relizane, arrêté le 9 septembre 1996 à 9h du matin devant son magasin par le chef de la milice de la ville et des membres de sa bande.
78. Salem Mohamed, 42 ans, enlevé le 9 novembre 1994 par des miliciens de Relizane.
79. Satal Adda, 76 ans, marié, agriculteur, demeurant au douar Ouled Mohamed (Relizane), enlevé le 2 août 1996 vers 17 h devant son domicile par le chef de la milice de Relizane et ses hommes.
80. Seghier Nour Eddine, 34 ans, enlevé le 14 mars 1995 par des miliciens de Relizane.
81. Smaïn Fodhil, 47 ans, enlevé le 16 octobre 1997 par des miliciens de Relizane.
82. Sminat Habib, 26 ans, marié, enseignant au Douar Ouled Aicha, commune de Djédioua. Enlevé la nuit du 19 au 20 août 1995 de son domicile par les miliciens à Ouled Sidi Amor, commune de Djédioua en présence de son frère Adda et de son voisin Bounif Abdelkader. Les miliciens responsables de l'enlèvement sont selon le témoignage de sa famille : Boukhatem, Laribi, Mosrane et Tabtoub.
83. Souidek Abed, âgé de 50 ans, enlevé le 21 décembre 1995 par les miliciens de Relizane.
84. Tirés Saïd, 28 ans, enlevé le 8 avril 1995, par des militaires et miliciens de Relizane.

85. Yahia Tenfir Ahmed ; 56 ans, enlevé le 05 août 1995 par des miliciens de Relizane.
86. Yahia Tenfir Djelloul, né le 26 février 1963, marié, agent de bureau, résidant à Bendaouad, Relizane, enlevé sur son lieu de travail (mairie de Bendaouad) le 6 octobre 1995 à 10 h par le milicien D. Ahmed qui travaille avec les militaires du secteur, chargé du « sale boulot » selon le témoignage de sa famille. Il a été conduit à la caserne du secteur avec d'autres prisonniers.
87. Yahiaoui Hadj Ahmed, 26 ans, enlevé le 28 novembre 1996 par les services de sécurité et les miliciens de Relizane.
88. Ziane Kolaï Rachid, 40 ans, enlevé le 16 mars 1995 par des miliciens de Relizane.

ANNEXE II

MILICES, « SERVICES », JUSTICE et DROITS DE L'HOMME

Ou les déboires d'un militant des droits de la personne humaine

Cas de Hadj Smaïn Mohamed de Relizane

Hadj Smaïn Mohamed est connu pour être un militant infatigable des droits de l'homme. Ce sexagénaire organisera dès 1997 les familles de citoyens victimes de disparitions forcées de la wilaya de Relizane et réalisera un important travail de recensement de toutes les victimes des atteintes aux droits de l'homme (tortures, exécutions sommaires, disparitions) de la région. Il aidera de nombreuses ONG venues enquêter en 2000 et 2002 sur la situation des droits de l'Homme et leur facilitera grandement le travail.

C'est par son infatigable travail d'information qu'un pan important du voile sera levé sur les milices locales et leurs graves dérives.

Les intimidations et les cabales juridico-policières contre ce militant, que nous avons essayé d'énumérer brièvement, donnent une image à l'échelle locale des énormes difficultés rencontrées par les défenseurs des droits de l'homme en Algérie, dans un pays de non-droit où le DRS (Département de recherche et de sécurité), les milices et la justice se donnent la main pour étouffer toute parole de vérité.

Les malheurs de ce citoyen commenceront effectivement le 27 mai 2000, à la veille de la visite de la délégation d'Amnesty International dans la région. Hadj Smaïn qui filmait avec des membres de familles de « disparus » le lieu d'un charnier à Oued Djemaâ, est arrêté à 9h 30 par des gendarmes, et son caméscope et la cassette lui seront confisqués. Il sera présenté au parquet et le procureur lui signifiera son placement sous contrôle judiciaire. Hadj Smaïn raconte :

J'ai été arrêté par la brigade de gendarmerie de Oued-Djemâa avec deux membres du comité des familles de disparus de Relizane. Notre garde à vue a duré environ dix heures. Nous avons été présentés au tribunal puis mis sous contrôle judiciaire par le procureur. L'origine de cette mesure semble être les images que nous avons filmées des charniers connus dans la région et qui ont été déplacés juste avant l'arrivée d'Amnesty International. Ces charniers contenaient des corps de personnes exécutées de façon extrajudiciaire par le groupe de Fergane, l'ex-DEC de Relizane, Abed, l'ex-DEC de Djidiouia ainsi que Benachir Aoued, l'ex-DEC de Sidi-M'hamed. Les vues d'excavations toutes fraîches confirment nos soupçons sur les déplacements des charniers. Mon

caméscope et la cassette contenant ces images et celles d'autres charniers non exhumés m'ont été confisqués.⁶⁴

Le 03 février 2001, il alerte dans une déclaration au quotidien Erraï, l'opinion publique sur l'existence de charniers et sur les tentatives de leur déplacement par les milices de la localité Ces dernières, informées de la visite imminente d'une délégation d'Amnesty International et craignant la découverte de ces horreurs, auraient décidé de déplacer les charniers et d'effacer ainsi les traces de leurs crimes, selon ce défenseur des droits de l'homme. Ces fosses communes seraient, toujours selon lui, celles de citoyens enlevés et exécutés sommairement par ces miliciens.

Une plainte sera alors déposée par le chef de la milice, Hadj Fergane, et huit membres de sa bande contre Smaïn pour diffamation.

Le 8 février 2001, il est interpellé par la gendarmerie au sujet des articles de presse concernant les charniers.

Le 20 février 2001, Hadj Smaïn est appréhendé à 11h 30 à l'aéroport d'Oran par les services de police et de douane, alors qu'il se rendait à Paris. Des documents en sa possession (dossiers de disparus) lui seront saisis et photocopiés avant de lui être restitués. Il sera gardé à vue durant une heure trente avant d'être autorisé à prendre l'avion quelques minutes avant le décollage.

Le 23 février 2001, Hadj Smaïn, de retour de Paris est arrêté à l'aéroport d'Oran. Après une garde à vue au commissariat central d'Oran jusqu'au 25 février, il sera présenté au parquet avant d'être placé sous contrôle judiciaire. Il se verra confisquer tous ses documents administratifs dont le passeport, le permis de conduire et la carte d'identité.

Le 28 octobre 2001, il est convoqué par la gendarmerie de Relizane pour lui ordonner verbalement de ne pas franchir les limites géographiques de la commune, « en application du contrôle judiciaire » dont il est astreint depuis février 2001.

Le 19 février 2002, il sera appréhendé par les services de gendarmerie à la hauteur de la cité El Intissar, à la sortie de Relizane et interrogé durant plusieurs heures à la brigade de gendarmerie de Bendaouad. Il venait de revenir de cette localité où il est allé faire le plein de Sirghaz à la station d'essence. Au même moment se déroulait dans cette localité un attroupement de citoyens pour dénoncer l'agression par arme à feu perpétrée par un « député » du RND contre un jeune citoyen. Smaïn sera accusé par la gendarmerie d'incitation à attroupement illégal. Il subira trois interrogatoires avant d'être libéré à 17h 30. Ces interrogatoires seront consignés sur procès-verbal d'audition.

Le 5 janvier 2002, aura lieu le procès pour diffamation intenté par le chef de la milice et huit autres miliciens. Smaïn sera condamné en première instance à deux mois de prison ferme, à 5000 dinars d'amende et à 10 000 dinars de dommages et intérêts aux neuf miliciens.

Ce procès qui se voulait être celui de Smaïn, se transformera rapidement en un procès de la milice de Relizane. De nombreuses familles dont des parents ont disparu après leur enlèvement par ces milices et/ou exécutés viendront témoigner sur les agissements criminels et mafieux de ces bandes, brisant ainsi le mur de silence et bravant le climat de terreur imposé depuis près d'une décennie. Ce procès constituera une importante étape dans cette recherche de vérité sur les crimes commis dans la région d'une manière particulière et en Algérie d'une manière générale. En voulant faire taire un défenseur des droits de l'homme et le punir, ceux qui avaient instrumentalisé la justice, avaient provoqué un véritable éveil des consciences qui s'était traduit par ce déballage sans précédent dans cette salle d'audience en cette journée du 29 décembre 2001.

⁶⁴ Mohamed Mehdi, Entretien avec Hadj Smaïn Mohamed de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (Relizane), Libre Algérie, 5-18 juin 2000.

La Cour d'Appel de Relizane aggravera la peine lors du jugement du 24 février 2002. Il sera condamné à une année de prison ferme et 210 000 dinars de dommages et intérêts. Il se pourvoira en cassation et le jugement est toujours en attente.

Le procès inique de Hadj Mohamed Smaïn et sa condamnation arbitraire constitueront dans les annales algériennes un exemple typique d'instrumentalisation de la justice par le véritable pouvoir qui est celui de la police politique. Alors que l'opinion publique découvre l'existence de charniers dans la région, que de très nombreux citoyens dont des familles de victimes, pointent du doigt les chefs de milices et leurs hommes de main, non seulement, on essaie de dissimuler les preuves matérielles (déplacement des cadavres, confiscation du caméscope et du film) mais on actionne la justice pour condamner celui qui a osé dénoncer ces crimes contre l'humanité. Quant aux charniers et aux présumés assassins, cette justice ne procédera à aucune enquête pour vérifier la véracité des faits graves.

En mars 2002, Hadj Smaïn, dans un communiqué de presse attire l'attention de l'opinion sur la connivence milices – « services » craignant une réactivation dans la région de ces formations paramilitaires et à un retour du climat de terreur :

A la veille d'une échéance aussi sensible que celle qui attend la nation et alors que le pays dans son ensemble et en particulier au centre est en proie à une ébullition permanente pouvant déboucher sur de graves débordements dus le plus souvent à des dépassements déjà dénoncés, et sans observer aucune réserve face à la désapprobation quasi unanime de l'opinion publique nationale et internationale, la bienséance et la pudeur les plus élémentaires commandent de faire preuve de retenue et de réflexion, le CTRI enregistre une fréquentation assidue de la part des principaux individus (Fergane, Hadj Abed et consorts) désignés par l'opinion publique comme les principaux responsables des affres qu'a connus Relizane (enlèvements, disparitions, extorsions, tortures et autres exactions).

Assistons nous à la réactivation des tristement célèbres milices qui ont mis la région à feu et à sang ? A voir les réunions très fréquentes tenues ouvertement devant les locaux du C.T.R.I * l'on est persuadé que le scénario des pièces les plus sombres se met en place.

Sans doute pour lui manifester son soutien et prévenir toute idée de contestation chez les victimes le responsable du CTRI (le Commandant Mouloud) n'hésite pas à parader quotidiennement le long de l'artère principale de la ville en compagnie de FERGANE, comme pour défier la population et lui montrer qu'elle n'a qu'à bien se tenir.⁶⁵

* CTRI: Centre régional territorial de recherche et d'investigation. Centre de la sécurité militaire (NDA)

Le 20 février 2003, il est interdit de sortie du territoire national et refoulé de l'aéroport d'Oran, sans explications.

Voir aussi les différents appels urgents lancés par les ONG internationales pour dénoncer la campagne d'intimidation contre ce militant :

- Appel urgent. L'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme - Harcèlement ALGERIE le 21 février 2001 DZA 003 /0005/ OBS 047.01
- Communiqué de presse. Genève, Paris, 25 février 2002. Algérie : Condamnation arbitraire d'un défenseur des droits de l'Homme
- Appel urgent. L'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme. DZA 001/0203/ OBS 008. Entraves à la liberté de circulation. Algérie. 21 février 2003

⁶⁵ LADDH, Bureau de la Wilaya de Relizane, Communiqué du 17 mars 2002.

- Communiqué de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme LADDH. A propos de la condamnation de Mohamed Hadj Smain. Alger le 06 janvier 2002.
- L'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme. Communiqué de presse. Genève, Paris, le 5 janvier 2002. ALGERIE : Condamnation arbitraire d'un défenseur des droits de l'Homme